



**O'ZBEKISTON RESPUBLIKASI OLIY VA O'RTA MAXSUS TA'LIM
VAZIRLIGI**

**ZAHIRIDDIN MUHAMMAD BOBUR NOMIDAGI ANDIJON DAVLAT
UNIVERSITETI
XORIJIY TILLAR FAKULTETI**

**FRANSUZ TILI VA ADABIYOTI TA'LIM YO'NALISHI
401-GURUH BITIRUVCHISI
B.SOBIROVNING**

BITIRUV MALAKAVIY ISHI

**MAVZU: PARTICULARITES DE LA PRONONCIATION DES EMPRUNTS
FRANCAIS**

ILMIY RAHBAR:

F.F.N DOTS.A. MAMADALIYEV

ANDIJON 2012

PARTICULARITES DE LA PRONONCIATION DES EMPRUNTS FRANCAIS

Sommaire

INTRODUCTION.....3

PARTIE PRINCIPALE

CHAPITRE I. ETUDE DE L'EMPRUNT

1.1. Histoire de l'emprunt français.....7

1.2. Emprunt lexical..... 20

1.3. Raisons de l'emprunt..... 23

CHAPITRE II. PARTICULARITES PHONETIQUES ET LINGUISTIQUES DE L'EMPRUNT

2.1. L'adaptation de l'emprunt au système du français..... 25

2.2. Adaptations phonologiques..... 29

2.3. Adaptations grammaticales..... 30

CONCLUSION..... 57

REMARQUE..... 60

LA BIBLIOGRAPHIE..... 64

PARTICULARITES DE LA PRONONCIATION DES EMPRUNTS FRANCAIS

PLAN

INTRODUCTION

PARTIE PRINCIPALE

CHAPITRE I. ETUDE DE L'EMPRUNT.

1.1. Histoire de l'emprunt français

1.2. Emprunt lexical

1.3. Raisons de l'emprunt

CHAPITRE II. PARTICULARITES PHONETIQUES ET L'EMPRUNT

LINGUISTIQUES DE

2.1. L'adaptation de l'emprunt au système du français

2.2. Adaptations phonologiques

2.3. Adaptations grammaticales

CONCLUSION

REMARQUE

LA BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le gouvernement de l'Ouzbékistan a signé beaucoup de programmes dans le domaine de l'enseignement. Ces programmes prévoient également l'amélioration des normes éducatives, des programmes d'études et de la littérature, l'amélioration de l'éducation dans les écoles, les collèges et les lycées professionnels, l'introduction largement des TIC dans l'éducation et la stimulation des enseignants.

Le chef de l'Etat a noté que toutes les réalisations de l'Ouzbékistan pendant les années de l'indépendance dans la construction d'un Etat démocratique, la formation de la société civile et la mise en œuvre des réformes sont fondées sur les droits et principes énoncés dans la Constitution. La création de la société libre et prospère, l'augmentation du potentiel et de la puissance du pays et l'élévation du niveau de vie du peuple, tous ces éléments sont les résultats de la promulgation de la Constitution. «**Nous sommes fiers des grands succès obtenus grâce au travail d'abnégation du peuple**», a dit le chef de l'Etat. «**Les taux élevés de croissance économique, la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier et les réformes et le renouveau dans le pays suscitent l'admiration dans le monde entier.**»[2, 25 p]

L'année 2012 à l'initiative du Président a été proclamée L'année de la Famille solide. Un programme spécial a été adopté et est mis en œuvre pour atteindre les objectifs. L'attention énorme est accordée à la protection des droits et des intérêts des enfants et des jeunes, à l'amélioration de la législation dans ce domaine, à la protection de la santé des mères et des enfants.

Dans son discours, le Président Islam Karimov a proposé de proclamer l'année 2012 de «L'année de la Famille solide».

«**Je m'adresse à vous avec un appel – il faut faire tout ce qui est possible pour que les réformes et leur renouvellement deviennent un objectif de mobilisation commune de notre société, de chaque personne qui vit aujourd'hui sur notre terre paradisiaque.**»[2, 30p]

Les dernières années les relations entre la France et Ouzbékistan sont tous particulièrement portées par une coopération dynamique dans le domaine humanitaire et par des liens de partenariat et de jumelage qui ont été établis entre les villes de Samarkand et de Lyon, de Boukhara et de Rueil Malmaison, de Khiva et de Versailles. Il convient par ailleurs de souligner la création en France d'organisme comme l'Association pour l'Art et l'Histoire Timurides et les échanges culturels franco-ouzbeks, ou l'Association « Avicenne-France ». En

Ouzbékistan le Centre culturel français Victor Hugo auprès de l'Ambassade de la France à Tachkent et l'association pour l'amitié franco-ouzbèke « Ouzbékistan-France » mènent des activités aspirant à contribuer à l'essor des relations humanitaires et culturelle[3,p22]

Cette dynamisme est également fructueuse dans le domaine universitaire. Plusieurs université ouzbèkes ont déjà signé des accords de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur français, à savoir: Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Université Paris-Sud (Paris XI), Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Bretagne-Sud, Institut d'Études Politiques de Toulouse, Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

L'Académie des Sciences ouzbèke et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) français ont en outre signé un accord de coopération en août 2007. Un partenariat a également été mis en oeuvre dans le cadre de la réalisation des projets archéologiques communs notamment dans les sites d'Afrosiab et de Kuktepa à Samarkand ainsi que celui de Derbent dans la région de Surkhandarya. En Ouzbékistan on attache une grande importance à l'apprentissage de la langue française. Aujourd'hui 35 000 professeurs et maîtres d'écoles enseignent le français en Ouzbékistan. Plus de 400 000 écoliers et étudiants apprennent le français dans plus de 1 500 écoles secondaires et dans la plupart des universités.

Le but de notre travail est de faire une description stylistique et linguistique dans la domaine de l' étude des emprunts en français . Dans notre travail de fin d'étude nous allons tenter de présenter les différentes expressions qui sont empruntées des langues étrangères.

Nous allons aussi tenter expliquer les raisons des emprunts qui ont permis à un courant d'apparaître et à un autre de disparaître.

Dans ce travail, nous analysons des particularités des emprunts et ses caractéristiques phonologiques.

En linguistique, et plus particulièrement en étymologie, lexicologie et linguistique comparée, le terme d' **emprunt lexical** désigne le processus consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue.

Donc, l'emprunt est un mot ou un élément de mot pris par le français à une langue étrangère ou bien à une minorité nationale habitant la France.

Le peuple recevant un objet nouveau ou une notion jusque là inconnu d'un autre peuple accepte en même temps le nom de l'objet ou de la notion. C'est ce qu'on appelle l'emprunt lexical.

Le traitement des emprunts à l'anglais, ou à d'autres langues, suppose qu'on soit en mesure de les reconnaître, d'où l'intérêt d'établir une typologie. Nous avons choisi un classement qui illustre l'état de l'adaptation linguistique de diverses catégories d'emprunts. L'emprunt intégral et le faux emprunt se caractérisent par un manque d'adaptation ou par une adaptation très faible au système du français. Par ailleurs, l'adaptation des calques est difficilement critiquable du seul point de vue formel, même si elle n'est pas garantie d'une conformité sémantique. En somme, l'analyse de toutes les formes, même de celles qui sont en apparence d'origine française, doit se faire en relation avec le sens, qui est indissociable de la forme.

La typologie de l'emprunt proposée présente les catégories d'emprunts selon les composantes de la langue qui sont touchées : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.

Actualité de notre travail est caractérisée par l'absence d'une recherche spéciale dans le domaine des emprunts et ses particularités lexiques et adaptations phonologiques. C'est la nouvelle domaine dans la lexicologie et linguistique et sont peu étudiées.

La valeur théorique de notre travail est étudier des méthodes modernes, comme la méthode communicative et faire une recherche en analysant les points de vues des savants .

La valeur pratique , c'est l'étude de l'emploi des emprunts et apprendre les résultats de l'utilisation de ces emprunts dans l'apprentissage du français aux écoles, aux lycées et aux collèges.

Le matériel de notre thèse est basé sur la lexicologie de langue française .

La structure et volume de notre travail se compose d'introduction, de deux chapitres , de la conclusion et de la bibliographie .

Dans le premier chapitre on examine et analyse les théories et les points de vues des emprunts.

Dans le deuxième chapitre nous avons étudié en détail l'apparition et l'emploi des emprunts et ses caractéristiques phonologiques.

CHAPITRE I. ETUDE DE L'EMPRUNTS

1.1. Histoire de l'emprunt français

Le vocabulaire de la langue française change constamment. Son lexique varie et s'enrichie à toute époque. Le phénomène linguistique, l'emprunt aux autres langues est lié au développement de la société, à l'histoire du peuple. Le progrès de la science de la technique celui de la vie politique et de la mentalité humaine les relations commerciales et culturelles entre les peuples contribuent largement à l'emprunt.[6,p65]

Au faveur du croisement du latin populaire avec la langue des Celtes sur le territoire de la Gaule et avec celle des Francs un bon nombre de mots d'origine celtique et germanique sont entrés dans le fonds héréditaire du français. Ce sont des termes militaires : **Guerre, guetter, hache.** Des mots nommant les institutions politiques et judiciaires : **Aller, bannir, gage.** Des mots du vocabulaire de la vie sociale et privée : **Choisir, gagner, garder, gerbe, haïr, halle, riche, alouette.** L. Duroy fait remarquer que la date de l'emprunt est plus ou moins conventionnelle.

Donc, l'emprunt est un mot ou un élément de mot pris par le français à une langue étrangère ou bien à une minorité nationale habitant la France (**breton, basque, flamand**).

Le peuple recevant un objet nouveau ou une notion jusque là inconnu d'un autre peuple accepte en même temps le nom de l'objet ou de la notion. C'est ce qu'on appelle l'emprunt lexical.[5,p78]

Par exemple on a emprunté à l'anglais les termes de marine : **dock, shop** ; de cinéma : **produceur, sunlight** ; de politique et d'économie : **leader, dumping, reconversion** ; de chemin de fer : **wagon, tender, rail.**

Les mots désignant des produits naturels ou des animaux exotiques : **colibri** vient de la mer de Caraïbes ; **kangourou** de l'Australie ; **tomate** du Mexique.

Mais les langues s'approprient aussi des traits morphologiques, des significations, parfois des tours syntaxiques. Plusieurs suffixes du français ont une origine germanique. Ainsi le suffixe **aud-** vient des mots germaniques **bald-** « **audacieux** » et **wald-** « **maître** ». Par exemple : **Arnaud, Renaud, Rigaud.**

Les langues empruntent aussi les unes aux autres la forme interne des mots. Ce type d'emprunt est appelé **calque**. Le composé français – **bas-bleu** est modélisé sur l'anglais « **blue – stocking** », chou-fleur sur l'italien « **cousolfiore** ».

L'emprunt reflète le lien étroit qui existe entre la langue et l'histoire du peuple, créateur de cette langue. Le français emprunte des mots aux langues étrangères à toutes les époques de son histoire. On peut relever les emprunts à la langue latine et aux autres langues qui datent de IX – XV siècles.[

Les emprunts au latin.

L'emprunt à la langue latine a commencé à l'époque de la formation du français et continue jusqu'à nos jours. On revèle les mots empruntés au latin au cours du Moyen Âge (IX – XV siècles).

Les emprunts au latin pénètrent dans la langue française par les œuvres des classiques latins. Ils se rapportent au vocabulaire d'église et de jurisprudence. Ce sont les mots : **lampe, huile, autorité, contrat, criminel, procès.**

Au XVI siècle à l'époque de la Renaissance le nombre d'emprunts au latin augmente. Les mots – **agriculture, éducation, structure, complexe, pacifique, sociale, assimiler, exister, etc.**

Les emprunts au grec

Le français connaît un grand nombre de mots pris directement au grec. La plupart de ces mots sont des termes spéciaux. Au XVI siècle le français emprunte des mots tels que : **athée, enthousiaste, philantrope, amphibie, bibliophile, hygiène, agronome.** Comme le latin la langue grecque a fourni au français les éléments formatifs qui restent productif à présent.

Les emprunts à l'arabe

Au XII siècle dans le vocabulaire français on peut déjà trouver des mots d'origine arabe tels que – **amical, coton, gazelle, girafe, hasard, jupe, matelas** ; au XIII siècle – **arsenal, alcool, almanach, etc.** Les mots empruntés à l'arabe sont des noms concrets désignant les produits ou les objets d'Orient. L'épanouissement des mathématiques et de l'astronomie arabe a fourni au français les termes tels que – **algèbre, chiffre, azimut, zénith.** On peut citer comme des emprunts récents les mots tels que – **cheik, mosquée (XIX s.).**[7,p44]

Les emprunts aux langues romanes.

Le Provençale a donné au français quelques mots désignant des produits locaux : **luzerne, muscat, nougat** ou bien des mots usuels : **caisse, auberge, ballade, rossignol**, environs 400 mots.

Au XIV – XV siècles le vocabulaire français comprend plusieurs mots d'origine italienne dont la plupart sont des termes de guerre et de commerce comme **bastion, brigade, canon, cavalcade, citadelle, douane, poste.**

Les emprunts à l'italien datant du XVI et du XVIII ss. sont très variés et se rapportent aux domaines les plus différents. Ce sont des termes d'art et de science dont la grande partie appartient à l'architecture : **mozaïque, arabesque, arcade, corniche, figurine, pilastre, façade.**

Les emprunts au XVI s. sont liés à la poésie et à la danse. Ce sont : **ballet, carroussel, trombone, violon, sourdine, concerto, sonate, allegro, choeur, compositeur, pianiste, opéra, maestro.**

Les premiers emprunts à l'espagnol datent du XV s. L'espagnol a donné au français plusieurs termes militaires, maritimes, littéraires et artistiques : **adjudant, bandoulière, casque, camarade, flottille, romance, sérénade, mantille, sieste, cigare.** Une série de noms de produits coloniaux ont paru en français : **tabac, maïs, cacao, tomate, chocolat, vanille, coton, safran.**

L'espagnol a donné au français près de 300 mots.

Au portugais le français doit les mots tels que : **fétiche, caste, caravelle, bayadère.** L'emprunt au portugais des produits exotiques est passé en français : **acajou, bambou, mandarin, banane.**

Les emprunts au germanique.

Les mots empruntés à l'allemand au XVI s. sont rares. Les emprunts à allemand présentent trois grands groupes :

1. Des termes militaires.
2. Des termes scientifiques.
3. Des mots se rapportant aux différents domaines de la vie de tous les jours.

Les termes militaires pénètrent dans la langue française au cours de nombreuses guerres entre les 32 pays. Ce sont : **sabre, halte, nazi, cobalt, zinc.**

A côté de termes militaires et scientifiques on trouve de différents mots désignants des objets et des actes de la vie quotidienne : **bock, chope, vasistas, valse, zigzag.**

Les emprunts à l'anglais

L'influence anglaise sur le français commence au XVII s. et au XVII s. Le nombre de mots empruntés à l'anglais augmente. C'est à l'anglais que le français doit plusieurs termes maritimes : **dock, drague, paquebot, tonnage, yacht** ; les termes de la vie politique et sociale : **commité, verdict, vote, jury, bill, budget, congrès, club, session, boycott, interview, meeting** et des mots usuels : **festival, flirte, cotage, brandy, square.** Vers la fin du XIX s. et au XX s. ont apparu les mots tels que : **football, match, record, sport, touriste.**

Comme on vient de voir l'emprunt enrichit beaucoup la langue. L'emprunt est plus fréquent et le plus apparent à celui d'un mot étranger. Le peuple recevant un objet nouveau ou une notion jusque là inconnue d'un autre peuple, accepte en même temps le nom de l'objet ou de l'action. Ce type d'emprunt est appelé – l'emprunt lexical. Par exemple : **wagon, rail** de l'anglais.[7,p23]

On observe souvent que les langues ne peuvent se suffire à elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent répondre à tous les besoins de communication de leurs utilisateurs sans

emprunter à d'autres langues. Rien de plus normal en effet que des mots d'une langue contribuent à dynamiser un autre système linguistique en s'ajoutant aux ressources de celui-ci. Il en est ainsi pour le français qui, au cours de son histoire, a emprunté au grec, au latin, à l'italien, à l'anglais, etc. Mais les langues n'évoluent pas selon leurs propres fins, indépendamment des personnes et des groupes qui les parlent. La question de l'emprunt linguistique ne se pose donc pas d'une manière identique à l'intérieur de toutes les sociétés parce qu'elle ne suscite pas la même dynamique de rapports de forces et de pouvoir.[8,p21] Les causes de l'emprunt sont ainsi intimement liées aux conditions sociohistoriques, particulièrement politiques et économiques, qui font évoluer les situations sociolinguistiques. Si, par exemple, l'anglais a intégré un grand nombre de mots dont l'origine est française, ce n'est pas en raison d'un simple mouvement naturel d'échange entre les langues; c'est surtout parce que l'Angleterre fut conquise par les Normands francophones en 1066. Soulignons également que le français a été la langue dominante de la diplomatie internationale jusqu'à la Première Guerre mondiale. Mais, depuis le milieu du XXe siècle, le prestige de l'anglais a suivi la progression ascendante du pouvoir socioéconomique des États-Unis. Le marché anglophone de biens, de services et de capitaux domine aujourd'hui l'économie, favorisant ainsi l'utilisation généralisée de l'anglais, langue véhiculaire qui s'impose à tout pays, à toute collectivité ou à tout acteur social qui veut jouer un rôle sur le marché international. À l'échelle nationale, cette dynamique socioéconomique vient souvent influencer l'évolution des situations sociolinguistiques en suscitant notamment l'expression de nouveaux besoins d'apprentissage et de maîtrise de l'anglais qui oblige l'État à assouplir ou à modifier les normes dans le domaine éducatif et, par le fait même, la politique d'aménagement linguistique.

D'un point de vue linguistique, la dynamique sociolinguistique mondiale mène inévitablement à un échange déséquilibré entre les systèmes des langues. L'anglais vient maintenant en tête de toutes les langues prêteuses. Les situations inégalitaires de coexistence linguistique permettent de vérifier l'application d'un principe sociolinguistique fondamental en aménagement linguistique : c'est toujours la langue dont le statut socioéconomique est le plus faible qui emprunte massivement à la langue qui jouit du plus grand prestige et de la plus grande force socioéconomique. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement le français qui est fortement influencé par l'anglais dans son évolution, mais bien un très grand nombre de langues dont l'allemand, le hindi, le japonais, les principales langues nordiques (danois, suédois, norvégien), etc. Certaines de ces langues sont marquées par la rapidité du processus de l'emprunt. L'emploi de noms hybrides, souvent péjoratifs, pour qualifier des variétés fortement anglicisées qui se caractérisent par l'alternance et l'interférence de langues¹ (*spanglish* ou *espanglisch*, pour l'espagnol; *japlish*, pour le japonais; *denglish*, pour l'allemand; *hinglish*, pour l'hindi; *franglais*

ou *franglish*, pour le français) montre bien tout le poids de l'influence de l'anglais sur le système de ces langues.[9,p75]

L'utilité de l'emprunt linguistique en tant que processus d'enrichissement des langues reste toutefois incontestable. Mais, en s'appuyant sur cette seule évidence, on peut trop aisément conclure que l'emprunt (y compris l'emprunt massif 2 à l'anglais) est, dans tous les cas, une source d'enrichissement pour le français. Les fervents du laisser-faire ne manquent pas d'arguments : ils soutiennent que les emprunts ne touchent que superficiellement les structures de la langue française, que rien ne peut empêcher son évolution et que, par conséquent, toute forme d'intervention sociolinguistique est inutile. La reconnaissance sans réserve de l'utilité de l'emprunt à l'anglais³ permet sans doute d'envisager la situation générale du français avec beaucoup d'optimisme, mais elle a le défaut de laisser dans l'ombre les conséquences sociolinguistiques importantes que nous venons de présenter et d'autres retombées socioculturelles qu'il convient d'analyser en profondeur.

Les mots, tout comme les langues, sont intimement liés au système de représentations particulier à chaque collectivité. Ce système symbolique se traduit par une culture, c'est-à-dire par une manière collective de vivre, de se représenter les réalités concrètes et abstraites et de les exprimer par l'usage de la langue. Toutes les cultures vivantes s'édifient à partir d'un tel système symbolique dont la construction, l'organisation et l'expression ne peuvent se faire sans la langue, qui permet à chaque collectivité de développer une forme originale de pensée, de création, d'action et de communication. Ainsi, les langues ne sont pas des systèmes de signes interchangeables, pas plus que les mots ne sont des étiquettes de désignation remplaçables les unes par les autres, sans conséquences socioculturelles. Par exemple, il n'est pas indifférent d'utiliser *training* (au lieu du mot français **entraînement**) [4, 45p], *speech* (au lieu de **discours**), *meeting* (au lieu de **rencontre** ou de **manifestation**), *self-control* (au lieu de **maîtrise de soi**, *loser* (au lieu de **perdant**), etc., ou encore une terminologie technique anglaise au lieu d'une terminologie française existante.

En employant le vocabulaire d'une autre langue à la place de celui de sa propre langue qu'il connaît déjà, le locuteur affiche son identification à une autre collectivité linguistique que la sienne, du moins temporairement. Dans des situations de bilinguisme, les phénomènes d'alternance ou d'interférence de langues sont parfois systématiques. Le changement d'identification étant alors très important, il peut mener, à moyen ou à long terme, à une assimilation culturelle. Le libre-échange linguistique entre les langues peut ainsi constituer un risque pour le maintien des langues et des cultures auxquelles elles sont associées. C'est donc se méprendre sur le rôle social de la langue que de considérer l'emprunt uniquement comme un

procédé linguistique. Ce mode particulier d'enrichissement des langues est soumis, à l'intérieur de chaque société, à un jeu de forces sociolinguistiques qui est réglé par l'influence de divers facteurs : échanges socioéconomiques, influence médiatique, volonté d'intervention des pouvoirs publics, méthodes d'apprentissage et de formation, représentations et attitudes des personnes à l'égard des langues, etc. Selon cette même dynamique de forces, les emprunts auront de faibles ou, au contraire, de très fortes répercussions sur une situation sociolinguistique donnée. Ils seront acceptés facilement ou avec réticence, s'intègreront lentement ou rapidement, disparaîtront ou s'assimileront au point où l'on ne songera même plus à leur origine.[8, 67p]

Les analystes de la situation du français observent « qu'à chaque époque, la mode et la passivité des francophones [...] ajoutent des anglicismes sans nécessité à ceux qui correspondent à des besoins d'expression nouveaux » [Rey, 2008 : 120]. Mais comment déterminer qu'un emprunt est nécessaire aux besoins de représentation, d'expression et de communication d'une collectivité? Il est certainement illusoire de penser que tous les utilisateurs du français vont recourir à une méthode analytique pour évaluer les emprunts, alors que leurs pratiques relèvent de l'usage spontané et de celui du plus grand nombre. Par ailleurs, il serait normal de souhaiter que toutes les personnes dont l'influence sur les pratiques langagières est grande (enseignants, lexicographes, rédacteurs, réviseurs, traducteurs, chroniqueurs linguistiques), et encore plus les institutions qui ont pour rôle de favoriser la maîtrise et l'utilisation généralisée du français, puissent faire des propositions argumentées. Il faut toutefois pour cela qu'une politique de l'emprunt qui préside à une légitimation de l'usage soit créatrice de cohérence, ce qui suppose une méfiance à l'égard des jugements de valeur et le recours à des principes et à des critères linguistiques et sociolinguistiques qui permettent de juger le plus objectivement possible de l'acceptabilité des emprunts. [10,p55]

Montrer comment il est possible de juger de l'acceptabilité des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais, dans un contexte d'aménagement linguistique, tel est l'objet de la présente étude. Elle s'appuie sur les principes et les critères d'acceptabilité retenus par l'Office dans sa *Politique de l'emprunt linguistique* [12, 88p].

Pour comprendre le phénomène de l'emprunt, il importe de saisir la différence entre deux réalités sociolinguistiques : une langue et l'usage de cette langue. Une langue correspond à un système linguistique dont les composantes sont sémantiques, phonologiques, orthographiques, morphologiques et syntaxiques. L'usage d'une langue fait référence aux situations concrètes de communication et nécessairement aux personnes qui l'utilisent et, par le fait même, aux représentations symboliques (croyances, perceptions, attitudes) qui règlent leurs pratiques langagières.

L'emprunt ne résulte pas d'interférences passives entre des systèmes linguistiques. C'est par l'intermédiaire des utilisateurs que l'échange linguistique peut se faire. Dire que les langues empruntent à d'autres langues, c'est donc recourir à une métaphore peu utile, particulièrement dans un contexte d'aménagement linguistique qui impose de voir l'emprunt comme une réalité sociolinguistique. Le terme **emprunt** désigne à la fois le procédé, c'est-à-dire l'acte d'emprunter, et l'élément emprunté. Nous proposons les deux définitions suivantes d'**emprunt linguistique** :

- Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue.
- Unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue.

Même si elles sont généralisées depuis longtemps dans l'usage, les formes empruntées demeurent des emprunts, étant donné leur origine. Ainsi *gin*, *scout*, *football*, *hockey*, *jazz*, etc., ne sont pas des mots d'origine française, mais bien des mots anglais empruntés qui font maintenant partie du lexique du français, malgré leur manque d'adaptation au système du français.

Même si elles sont généralisées depuis longtemps dans l'usage, les formes empruntées demeurent des emprunts, étant donné leur origine. Ainsi *gin*, *scout*, *football*, *hockey*, *jazz*, etc., ne sont pas des mots d'origine française, mais bien des mots anglais empruntés qui font maintenant partie du lexique du français, malgré leur manque d'adaptation au système du français.

Le traitement des emprunts à l'anglais, ou à d'autres langues, suppose qu'on soit en mesure de les reconnaître, d'où l'intérêt d'établir une typologie. Nous avons choisi un classement qui illustre l'état de l'adaptation linguistique de diverses catégories d'emprunts. L'emprunt intégral et le faux emprunt se caractérisent par un manque d'adaptation ou par une adaptation très faible au système du français. Par ailleurs, l'adaptation des calques est difficilement critiquable du seul point de vue formel, même si elle n'est pas garante d'une conformité sémantique. En somme, l'analyse de toutes les formes, même de celles qui sont en apparence d'origine française, doit se faire en relation avec le sens, qui est indissociable de la forme.[21, 123p]

La typologie de l'emprunt présente les catégories d'emprunts selon les composantes de la langue qui sont touchées : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.[11,p77]

Emprunts et variation lexicale

Au cours des siècles, le lexique du français a été très influencé par les diverses langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact au travers des guerres et des échanges culturels. Les unités lexicales provenant d'autres langues que le français sont appelées des **emprunts**. Beaucoup de ces emprunts ont subi des changements de sens par rapport à la langue d'origine.

Les emprunts peuvent avoir été **naturalisés** :

phonétiquement

balcone est devenu balcon, riding coat est devenu redingote, peanut est devenu pinotte en France.

morphologiquement

to jog est devenu jogger

avec le suffixe *-ing*, on a créé de nouvelles unités lexicales n'ayant pas le même sens ou n'existant pas en anglais :

dancing (lieu où on dance), parking (lieu de stationnement), footing (course à pied)

smoking (costume de soirée)

Les emprunts structuraux :

Certains termes sont traduits littéralement à partir d'une autre langue :

skyscraper ☐ gratte-ciel, walkman ☐ baladeur

girlfriend ☐ amie de fille (FQ) pour une amie ou une camarade (FF)

Les emprunts structuraux sont parfois **morphosyntaxiques** comme dans :

prendre une marche (FQ) pour faire une promenade (FF)

tomber en amour (FQ) pour tomber amoureux (FF)

Les emprunts sémantiques :

Certains mots français changent de sens au contact d'autres langues et recouvrent un champ sémantique auquel ils ne renvoient pas à l'origine. Par exemple en France, il est courant qu'on emploie *réaliser* dans le sens de *se rendre compte* :

je viens de réaliser ce qui s'est passé

Les emprunts structuraux et sémantiques sont appelés des **calques** :

Au France les calques sémantiques sont très répandus.

Par exemple, on emploie les mots :

roue (FQ) pour le volant d'une voiture (FF).

valise (FQ) pour le coffre à bagage (FF).

lumières (FQ) pour les feux de signalisation ou les phares d'une voiture (FF).

Le statut sociolinguistique des emprunts en France

Il convient de faire une typologie des écarts :

Les emprunts lexicaux stricts

Ce sont des unités lexicales pour lesquelles il n'y a pas de correspondant en français

Ex. le carter d'une automobile

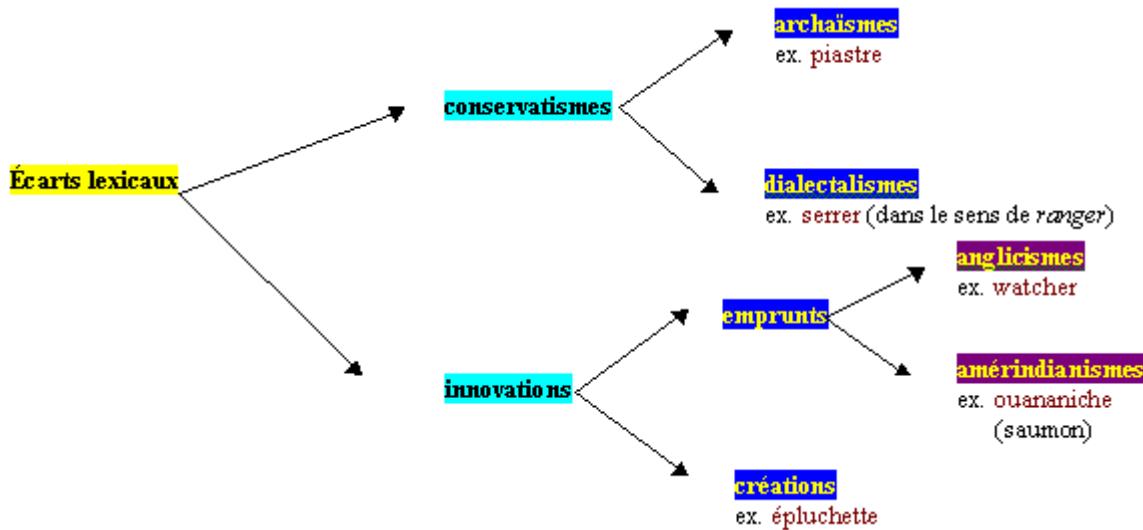
les xénismes

Ce sont des unités lexicales empruntées pour faire chic ou jeune.

ex. C'est cool

Alors qu'en France les xénismes sont très répandus chez les jeunes et dans le milieu des affaires, notons qu'en Français on a plutôt affaire à des emprunts qu'à des xénismes contraints, d'où le jugement sociolinguistique des puristes Français qui voient dans l'emploi de certains anglicismes

instrumentaux une incapacité à nommer les choses et un manque d'éducation. Pierre Martel résume ainsi le phénomène des écarts lexicaux du français au Canada :



La variation de style

FQ (registre familier)

quétaine ou kétaire

Gratteux

Chum

Achaler

Placoter

FF (registre familier)

ringard

Radin

copain

enquiquiner

papoter

registre neutre

De mauvais goût

Avare

Camarade

Embêter

Bavarder

Notons également que certains termes comme "patate" ou "bouffe", considérés comme familiers en France, sont passés dans l'usage courant au Canada.

L'emprunt syntaxique

L'emprunt syntaxique est un emprunt d'une structure syntaxique étrangère. Cet emprunt touche la construction des phrases.

Exemples : calques de groupes verbaux (*rencontrer des dépenses, partir une entreprise*), influence de l'anglais sur le choix de la préposition (*être sur l'avion, passer sur le feu rouge*) ou de la conjonction (*insister que*). Le fait de calquer l'ordre des mots sur celui de l'anglais est également un type d'emprunt syntaxique. Par exemple, *un court trois semaines*, au lieu de *trois courtes semaines*, est une structure anglaise. La composante morphosyntaxique est aussi importante que la composante lexicale. Une langue n'est pas un simple agencement de mots, mais un système où chaque élément se définit par la place qu'il occupe et par la nature de ses relations avec les autres éléments de l'ensemble de ce système. Les emprunts syntaxiques entraînent, la plupart du temps, une modification notable des structures et de la valeur sémantique qu'elles véhiculent. Ce type d'emprunt est très fréquent dans les situations de bilinguisme social où les phénomènes d'alternance et d'interférence de langue sont fréquents.[11p,65]

L'emprunt phonétique

L'emprunt phonétique est un emprunt d'une prononciation étrangère.

Exemples : prononciation de **gym** à l'anglaise [djim], **pyjama** prononcé [pidjama], prononciation de la marque du pluriel (*s*) en finale de mot, alors qu'elle est rendue par un *s* muet, en français, etc

Emprunt lexical

L'appellation **emprunt lexical** correspond à un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens seulement) d'une unité lexicale étrangère. L'emprunt lexical porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme. Cette caractéristique le différencie des autres catégories, particulièrement de l'emprunt syntaxique et de l'emprunt phonétique. C'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux. On distingue quatre principaux types d'emprunts lexicaux :

1. L'**emprunt intégral**, qui est un emprunt de la forme et du sens, sans adaptation ou avec une adaptation graphique ou phonologique minimale.

Exemples : *staff, shopping bag, lobby, artéfact, démotion, jamboree*.

2. L'**emprunt hybride**, qui est un emprunt de sens, mais dont la forme est partiellement empruntée.

Exemples : *dopage, focusser, coach de vie*.

3. Le **faux emprunt**, qui a l'apparence d'un emprunt intégral et qui est constitué d'éléments formels empruntés, mais sans qu'aucune unité lexicale (forme et sens) ne soit attestée dans la langue prêteuse. Ainsi, en français, il peut exister un terme composé de formants anglais, mais sans que cette forme, d'apparence anglaise, ne corresponde véritablement à un terme anglais.

Exemples : *Tennisman* est une forme créée en français, mais imitée de l'anglais. En anglais, on utilise plutôt *tennisplayer* pour nommer le joueur de tennis. *Relooker*, utilisé au sens de « donner une nouvelle apparence », est un terme créé en français à partir de *look*. *Brushing* est également une création française lorsqu'il est utilisé dans le sens de « séchage à la brosse ». L'équivalent anglais est *blow-drying*.

Parfois, le faux emprunt résulte d'un emprunt limité à la forme. Il donne lieu à des sens différents selon la langue.

Exemples : En anglais, *slip* n'a pas le sens de « petite culotte que l'on porte comme sous-vêtement ». Dans cette langue, *briefs* désigne le sous-vêtement masculin et *panties*, le sous-vêtement féminin. *Pin's* (avec une apostrophe faussement anglaise) est parfois employé au sens d'« épinglette », alors qu'il fait référence à une « épingle » en anglais.

4. Le **calque** qui comprend :

- le **calque morphologique**, qui intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction, souvent littérale, de termes, de mots composés. Exemples : **supermarché** (*supermarket*), **centre jardin** (*garden center*), **véhicule tueur** (*kill vehicle*);
- le **calque sémantique**, qui associe (toujours par traduction) un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse.

Exemples : *introduire* (du sens de l'anglais *introduce*) utilisé à la place de **présenter**, *gradué* (du sens de l'anglais *graduate*) utilisé à la place de **diplômé**;

- le **calque phraséologique** (appelé aussi **calque idiomatique**), qui intègre un sens étranger par la traduction d'expressions figurées et de locutions figées.

Exemples : *voyager léger/to travel light*, *avoir les bleus/to have the blues*, *ce n'est pas ma tasse de thé/it's not my cup of tea*, *prendre le plancher/to take the floor*, *contre la montre/against the watch*.

En linguistique, et plus particulièrement en étymologie, lexicologie et linguistique comparée, le terme d' **emprunt lexical** (ou, plus souvent, *emprunt*) désigne le processus

consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue. L'emprunt peut être direct (une langue emprunte directement à une autre langue) ou bien indirect (une langue emprunte à une autre langue via une – ou plusieurs – langue vecteur). L'emprunt fait partie des moyens dont disposent les locuteurs pour accroître leur lexique, au même titre que le néologisme, la catachrèse et la dérivation. Les langues empruntent surtout des mots appartenant aux classes lexicales « ouvertes », c'est-à-dire justement celles qui contiennent un stock variable de lemmes : ce sont principalement les noms, les verbes et les adjectifs. Les classes « fermées » (pronoms, conjonctions...) ne reçoivent que rarement d'ajouts. Cela peut arriver cependant, notamment quand la langue donneuse est une langue de prestige. Le latin de Gaule a ainsi reçu plusieurs mots grammaticaux des langues germaniques après les grandes invasions [2, 78p].

Cependant, les classes en question sont celles d'arrivée : en effet, il n'est pas rare qu'une langue emprunte, par exemple, un pronom à une autre langue mais pour en faire un nom. C'est le cas de *quidam*, emprunté au latin. C'est, en français, un nom alors qu'en latin c'est un pronom (« quelqu'un »). Il faut aussi signaler le cas des calques, qui ne sont pas des emprunts de lemmes mais de sens seuls, lesquels sont traduits à la lettre dans la langue d'arrivée. Ainsi, le *superman* anglais et le *surhomme* français sont des calques de l'allemand *Übermensch*. Dans les deux cas, il s'agit d'une traduction littérale, *über* signifiant « sur » et *Mensch* « homme ».

Raisons de l'emprunt

Plusieurs raisons expliquent l'emprunt lexical. Elles ne s'excluent bien sûr pas les unes les autres. Tout d'abord, un signifiant pour un signifié nouvellement apparu peut manquer dans la langue empruntant le mot. Ainsi, quand de nouveaux animaux ou des plantes alors inconnues ont été découverts, leur nom a souvent été directement emprunté aux langues des pays qui les abritaient :

- *avocat* nous vient du nahuatl *auacatl*, via le castillan *abogado*, « avocat (auxiliaire de justice) » et *aguacate*, « avocat (fruit de l'avocatier) » (les deux mots s'étant croisés), les premiers exportateurs d'avocats en relation avec les Aztèques ayant été les Espagnols ;
- *puma*, d'une manière similaire, remonte au quechua, via le castillan (pour les mêmes raisons) ;
- *café* remonte à l'arabe قَهْوَةٌ *qahwa^h*, transmis au turc sous la forme *qahve* et passé en français par l'italien.

En cas d'interférence linguistique, l'emprunt devient très fréquent. Ainsi, le mot *wassingue* (serpillière) utilisé dans le français du Nord de la France est un emprunt au flamand occidental *wassching*, ces régions françaises étant en contact adstratique avec des pays parlant cette langue. De même, le superstrat francique a fourni un grand nombre de mots au français, parmi lesquels, par exemple, *guerre*, *heaume* ou *framboise*. Il n'y a pas là toujours de nécessité réelle à emprunter un terme étranger (*serpillière* et *wassingue*, par exemple) : les peuples en contact, cependant, ne s'échangent pas seulement des biens ou des idées. Des mots étrangers sont reproduits parce qu'ils peuvent être entendus plus souvent que les mots vernaculaires.

D'autre part, la langue d'un pays *dominant*, culturellement, économiquement ou politiquement, à une époque donnée devient très fréquemment donneuse de mots : c'est le cas du français dont le vocabulaire militaire (*batterie*, *brigade*...) et la plupart des noms de grade se retrouvent dans toutes les armées européennes depuis l'époque où la France était considérée comme un modèle d'organisation militaire ; c'est aussi celui de l'italien dans le domaine de la musique, qui a transmis des termes comme *piano* ou *adagio*. L'anglais, actuellement, fournit, du fait de son importance dans ce domaine, nombre de mots concernant le vocabulaire de l'informatique, comme *bug* ou *bit*, lesquels n'ont pas d'équivalent français préexistant ; cette langue alimente aussi le vocabulaire de la gestion d'entreprise (*manager*, *staff*, *marketing*, *budget*, etc.). L'emprunt - par un effet de mode - se généralise parfois à outrance, le mot emprunté n'étant parfois qu'un synonyme, voire moins approprié que l'équivalent pré-existant.

Par exemple, utiliser *poster* au lieu de *publier* dans les forums de discussion passe souvent pour un anglicisme. En effet, le verbe *poster* n'a pas, en français la même acceptation que le verbe *to post* en anglais (ce sont des faux-amis), et le verbe *publier* convient très bien.[15,p99]

L'emprunt peut aussi faire partie d'un phénomène de mode plus général. Il n'est qu'une des manifestations de la volonté d'imiter une culture alors sentie comme plus prestigieuse. De tels emprunts à l'anglais sont généralement sentis, en France et plus encore au France de manière normative, comme des fautes de goût ou une faiblesse d'expression. Le linguiste Claude Hagège estime que l'usage de termes anglais ne relève pas d'une recherche pour enrichir le vocabulaire des langues européennes ou asiatiques par l'accueil de mots aux nuances plus fines ou aux contenus plus neufs, mais qu'il s'agit simplement de paraître « moderne ». Il qualifie ce comportement de snobisme². À l'inverse l'anglais soutenu est émaillé d'emprunts au français, tels *rendez-vous* ou *déjà-vu*. Néanmoins, la plupart des emprunts redondants - dus à des effets de mode - ne se lexicalisent pas.

CHAPITRE II. PARTICULARITES LINGUISTIQUES DE L'EMPRUNT

Mots étrangers plus ou moins bien adoptés

Les mots d'emprunt, bien que normalement moins nombreux que les mots hérités de la langue-mère (sauf, naturellement, dans les créoles), sont extrêmement courants dans le vocabulaire des langues : c'est en effet un processus inconscient et un facteur constitutif de la vie des langues. Mais l'intégrité d'une langue n'est assurée que dans la mesure où les emprunts ne dépassent pas un seuil de tolérance, que le linguiste Claude Hagège évalue à 15% du lexique^[28,75p]. C'est la raison pour laquelle des entités normatives, comme l'Académie française ou la Délégation générale à la langue française pour le français de France, et l'Office Français de la langue française pour le français du Canada, peuvent vouloir contenir le processus d'emprunt dans des limites raisonnables.

Avec le temps, des mots empruntés peuvent s'être lexicalisés et ne plus être sentis comme des emprunts. Par exemple, le mot *redingote* est bien un emprunt à l'anglais *riding-coat* (« manteau pour aller à cheval »). Sa lexicalisation s'explique par son ancienneté en français (il est attesté depuis le XVIII^e siècle) et apparaît par son adaptation à l'orthographe et au système phonologique du français. Nombre de mots sont d'anciens emprunts que seuls les spécialistes d'étymologie peuvent identifier comme tel.[13,p43]

Autre exemple : En anglais "an apron" (un tablier) est une adaptation phono-morphologique du français "un napperon" (petite nappe), l'emprunt n'est a priori reconnaissable ni par sa forme, ni par sa prononciation, ni par son sens, bien que tous trois soient essentiels dans la formation du nouveau lemme en anglais.

À titre indicatif, il est question des réalités de l'emprunt en français (chiffres cités par Henriette Walter dans *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*) :

- sur 60 000 mots d'un dictionnaire de français usuel, 8 600 sont d'origine étrangère (14,3 %);
- si seuls les 35 000 mots d'un dictionnaire de français courant ne sont que gardés, ce chiffre est ramené à 4 192 (12 %);
- les langues d'origine de ces 4 192 emprunts sont les suivantes :

Langues d'origine des emprunts

Langue	Nombre de mots	Pourcentage
--------	----------------	-------------

Anglais	1053	25,0 %
Italien	698	16,6 %
Germanique ancien	544	13,0 %
Dialectes gallo-romans	481	11,5 %
Arabe	214	5,1 %
Langues celtiques	158	3,8 %
Espagnol	157	3,7 %
Néerlandais	151	3,6 %
Allemand	147	3,5 %
Persan et sanskrit	109	2,6 %
Langues amérindiennes	99	2,4 %
Langues d'Asie	86	2,0 %
Langues chamito-sémitiques	56	1,3 %
Langues slaves	53	1,2 %
Autres langues	186	4,5 %

Il est évident que le locuteur lambda n'a pas conscience d'utiliser si souvent des mots étrangers : tous ne lui apparaissent pas comme tel car certains, anciens dans la langue, ont été adaptés. Ceux qui, en revanche, continuent de sembler étrangers sont les mots que la langue n'a pas complètement assimilés, soit que leur prononciation reste trop éloignée des habitudes graphiques, soit parce qu'ils restent d'un usage trop rare ou limité. Enfin, quand il existe un synonyme vernaculaire d'un emprunt étranger, il est possible que les deux cohabitent jusqu'à ce que l'un disparaisse ou que l'un des deux change de sens, de manière à éviter la redondance.[15, 157p]

L'expression populaire « maintenant, ce mot est dans le dictionnaire » montre bien que les locuteurs, pendant un temps, ont l'intuition que tel mot n'est pas légitime (il « sonne » encore « étranger ») et qu'il faut une autorité extérieure pour en déclarer le caractère français. En fait, le processus est inverse : les dictionnaires ne font que sanctionner l'usage (quelle que soit la définition donnée à ce terme) et le représenter. Qu'un mot étranger entre dans le dictionnaire ne signifie pas qu'il a été accepté par une minorité compétente de grammairiens qui auraient le pouvoir de statuer sur la langue (ce qui est une image d'Épinal : la langue appartient aux

locuteurs et aucun décret officiel ne peut les contraindre à changer leurs usages du tout au tout) mais qu'il est devenu suffisamment courant pour qu'un dictionnaire le signale.

Désignation de l'emprunt suivant la langue d'emprunt

Langue	Nom de l'emprunt
(en) anglais	anglicisme
(fr) français	gallicisme
(la) latin	latinisme
(el) grec	hellénisme
(de) allemand	germanisme
(es) espagnol	hispanisme
(it) italien	italianisme

Certains États peuvent mettre en place des dispositifs législatifs pour limiter le nombre d'emprunts aux langues étrangères. C'est le cas de la France, qui a adopté la loi Toubon et le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, afin de créer des néologismes en remplacement des mots étrangers (par exemple courriel pour *e-mail*). À noter que les « québécismes », « belgicismes » et « helvéticismes » désignent des usages linguistiques propres au français du Canada, de Belgique et de Suisse. De même, dans les pays francophones, notamment au Canada, il est question d'hexagonismes ou de francismes.[17,p87]

Adaptations phonologiques

En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement, d'autant plus quand ces mots sont empruntés indirectement. En effet, les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que très rarement. Or, l'import de nouveaux phonèmes est un phénomène rare et, au moins, très lent. Par exemple, le mot arabe cité plus haut, *قهوة qahwa^h*, ne se prononce pas ainsi en français, langue qui ne connaît ni le [q] ni le [h]. Les francophones, empruntant le mot, ont transformé le [q] en [k], qui lui est relativement proche pour une oreille non entraînée ([q] pouvant passer pour un allophone de /k/ en français, mais pas en arabe). Quant au [h], il est tombé car aucun phonème proche n'existe en français. De même, dans un mot anglais comme *bug* [bɛg], le son [ɛ], absent du français, sera le plus souvent adapté en [œ], le mot étant alors prononcé [bœg].

Les adaptations phonétiques peuvent rendre le mot emprunté méconnaissable quand les deux systèmes phonologiques impliqués sont très différents. Le japonais, par exemple, emprunte énormément à l'anglais. Or, la structure syllabique du japonais exige des syllabes ouvertes (se terminant par une voyelle ; une nasale est cependant aussi possible) : c'est pour cette raison que, si *sofā* reste reconnaissable (*sofa*), *sābisu* (*service*) l'est déjà moins. Pire encore, il faut bien connaître la phonologie japonaise pour reconnaître derrière *miruku* le mot anglais *milk* (le japonais n'ayant pas de phonème /l/, il le remplace par un /r/ qui, dans cette langue, peut être considéré comme un allophone). Il existe également le cas des emprunts au sanskrit faits en chinois et en japonais. Ces emprunts, motivés par le fait qu'il n'existaient pas de termes préexistants pour désigner des réalités propres au bouddhisme, par exemple, ont dû subir des adaptations importantes pour être lexicalisés : le mot *bodhisattva* devient en japonais *bosatsu* et en chinois *púsà* [pʰusa] (écrit 菩薩 dans les deux langues).[15,p67]

D'une manière générale, avant qu'un mot emprunté ne soit complètement lexicalisé, il existe souvent des locuteurs pour savoir le prononcer d'une manière plus ou moins « correcte », c'est-à-dire plus ou moins proche de sa prononciation originelle. Il existe donc un flottement : le mot français *sweat-shirt* est prononcé le plus souvent [switʃœʁt] mais [swetʃœʁt] par les locuteurs connaissant l'anglais. De toute manière, le mot est un emprunt bancal, puisque dans la langue de départ, le même vêtement est nommé *sweater*. Avec le temps, ces divergences de prononciations ont tendance à s'estomper.[14, 89p]

Enfin, il faut tenir compte de la graphie du mot : si, en s'adaptant, un mot garde sa graphie originale (comme *sweat*), il est évident que les locuteurs risquent de le prononcer en suivant les règles de lecture propres à leur langue ou celles supposées des mots étrangers. Si, en français, il est plus souvent entendu [swit], c'est bien parce que le digramme *ea* ne renvoie à aucune règle de lecture précise dans cette langue (sauf après un *g*). Or, pour un locuteur lambda, *ea*, comme *ee*, est décodé [i] (par contamination avec des mots passés en français ou connus par ailleurs, comme *beach-(volley)*, *beatnik* ou encore *teasing*).

Adaptations grammaticales

D'autre part, en passant d'une langue à l'autre, un mot étranger n'est plus morphologiquement analysable. Par exemple, le singulier *taliban* est en fait un pluriel persan d'un mot arabe, celui de طالب *tālib*. Ce qui peut prouver que la lexicalisation fonctionne et que le mot adopté respecte les règles grammaticales de la langue empruntant : ainsi, *taliban*, qui est

censé être un pluriel en arabe, s'écrit *talibans* au pluriel français. De même, *touareg* est le pluriel de *targui*. Pourtant, dire *un targui / des touareg* passe, au mieux, pour une bonne connaissance de la langue arabe, au détriment de la grammaire française, au pire pour du pédantisme ; *un touareg / des touaregs* est bien plus courant, d'autant plus quand on^[Qui ?] sait que d'autres mots, plus anciens, ont subi un traitement analogue : *chérubin* est un pluriel en hébreu (en fait, le pluriel de ce mot se termine par *-im*) mais il n'existe pas de singulier **chérub* en français (au contraire de l'allemand ou de l'anglais). Or, si certains clament qu'il faut dire *un targui / des touareg*, aucun ne veut imposer *un chérub / des chérubin*. L'adaptation grammaticale fait qu'un mot emprunté devient souvent immotivé, inanalysable. De fait, il sera parfois adapté dans la langue receveuse à partir d'une forme fléchie ou grammaticalement marquée pour donner naissance à un nouveau terme non marqué.[16,p90]

D'une manière similaire, le castillan d'Amérique du Sud, en situation adstratique avec l'anglais, n'hésite pas à adapter ses emprunts : *to rent* (« louer ») devient naturellement *rentar*, *to check* (« vérifier ») donne *checkar* au Mexique. De sorte, les termes empruntés peuvent être facilement fléchis. La prédominance de certains types plus réguliers de flexions dans l'adaptation de termes étrangers est d'ailleurs remarquée. Par exemple, la quasi totalité des verbes importés en français le sont en suivant le premier groupe (verbes en *-er* à l'infinitif), le plus facile à conjuguer : *kidnapper* ou *rappeler* en sont des exemples (et c'est d'ailleurs le même principe pour le *rentar* castillan).

Comme précédemment expliqué avec l'adaptation phonologique, les emprunts qui ne sont pas encore parfaitement lexicalisés vont entraîner des dédoublements : tel mot étranger va pouvoir être fléchi dans le respect de sa langue de départ (s'il l'était) ou bien dans celle d'arrivée. Des listes de pluriels irréguliers dans de nombreuses langues d'Europe peuvent être aperçues. Encore une fois, si respecter la pluralisation de départ est la marque d'une certaine culture linguistique, c'est aussi une atteinte à la cohérence de sa langue. Les débats sont très houleux, pour le français, entre les tenants des pluriels étrangers ou francisés. La petite liste suivante montrera que la volonté de garder la pluralisation étrangère est souvent une mauvaise idée :

- pluralisation italienne : *scenario / scenarii, spaghetti / spaghetti* ou *graffito / graffiti*, etc., au lieu de la pluralisation française : *scénario / scénarios, spaghetti / spaghettis* ou *graffiti / graffitis*, etc. ;

Notons qu'en italien le pluriel de *scenario* n'est pas **scenarii* mais *scenari* car l'accent tonique est sur le *a*. Le doublement du *i* est donc une hypercorrection.

- pluralisation latine : *maximum / maxima, papyrus / papyri, forum / fora*, etc., au lieu de *maximum / maximums, papyrus / papyrus, forum / forums*, etc. ;
- pluralisation grecque : *topos / topoï, kouros / kouroï, korê / korai*, etc., au lieu de *topos / topos, kouros / kouros, korê / korês*, etc.

La liste pourrait être allongée à l'envi car ces pluriels « irréguliers » ne sont pas les seuls, loin de là. Il est pourtant aisé de plaider en faveur d'une francisation complète. En effet, par cohérence, il faudrait aussi considérer les pluralisations suivantes :

- de l'italien : *une pizza / des pizze* (prononcé « pizzé »), *une chipolata / des chipolata* (en réalité la graphie correcte en italien serait *cipollata/cipollate*), *une diva / des dive, un raviolo / des ravioli* ;
- du latin : *un opus / des opéra, un géranium / des gérania, un abdomen / des abdomina* ;
- du grec : *un problème / des problémata, un côlon / des côla, un titan / des titanès, un narthex / des narthekes*.

Garder la pluralisation étrangère ne se fait que dans les cas où les règles le permettant sont simples. Dès qu'elle demande une meilleure connaissance grammaticale de la langue concernée, elle est abandonnée. De plus, les termes absorbés par le français depuis longtemps sont tellement lexicalisés qu'ils n'apparaissent plus comme étrangers. Par cohérence, il faudrait aussi les flétrir comme ils l'étaient dans la langue de départ. Pire, que dire des termes empruntés à des langues exotiques comme le nahuaht ? Faut-il exiger que le pluriel de *coyote* soit *cocoyoh* ? De même pour les langues isolantes : *un thé / des thé* serait plus cohérent.

Bref, la lexicalisation grammaticale permet d'éviter ces écueils et ces incohérences.

Adaptations sémantiques

Suite à l'emprunt, les mots peuvent changer de sens, d'autant plus quand les langues sont génétiquement éloignées. Généralement, le sens dans la langue receveuse sera plus restreint que le sens dans la langue donneuse.

Si l'on reprend l'exemple du *taliban* français, il est constaté que le *Petit Robert* le définit comme un « membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique ». Or, en arabe, le terme renvoie simplement à l'idée d'« étudiant

en théologie ». Le mot *taliban* a en effet été importé en français quand les événements en Afghanistan ont fait connaître ce mouvement islamiste composé d'extrémistes religieux. En arabe, le mot ne connote cependant pas de telles notions négatives et ne se limite pas à la désignation des seuls Afghans.[18,p87]

Parfois, c'est parce que le mot emprunté a évolué dans la langue d'arrivée que le sens originel s'est perdu, exactement comme le font des mots hérités (ainsi, du terme hérité latin *rem*, « quelque chose », on arrive au français *rien*). Par exemple, parmi de très nombreux exemples, le cas de *truchement* qui, initialement, signifiait bien « traducteur intermédiaire servant d'interprète entre deux personnes », sens qu'a bien le mot arabe à l'origine, soit *turğumān*. En évoluant en français, le terme en est venu, actuellement, à désigner principalement un intermédiaire, rarement humain, dans l'expression *par le truchement de*.

D'autre part, beaucoup de faux-amis trouvent leur explication par un emprunt ayant subi une adaptation sémantique. Ainsi, le *citronfromage* danois n'est pas un fromage au citron mais une crème sucrée au citron. Le danois, en empruntant des termes français qui ne renvoient pas à des équivalents danois précis, a donné à *fromage* un sens qu'il n'a pas, sauf, peut-être, dans *fromage blanc*. D'une manière similaire, le *journey* anglais signifie « voyage ». Il vient bien du français *journée*. Il faut comprendre « un voyage durant une journée » pour saisir les raisons de l'adaptation.[20,p98]

En conclusion, un mot emprunté arrive parfois vierge de ses connotations, voire de sa dénotation de départ : la langue qui emprunte, ne saisissant souvent qu'une partie du champ sémantique, elle lui garde (ou donne) un signifié parfois très éloigné, le spécialisant (*taliban* : *étudiant en théologie* → *islamiste afghan*) ou le réduisant à l'un des constituants de sa dénotation (*truchement* : *traducteur intermédiaire* → *intermédiaire*).

Aussi, les mots qu'une langue (A) emprunte à une autre (B) sont révélateurs des clichés que possèdent les locuteurs de A sur ceux de B : ainsi, ce sont principalement des termes liés aux relations amoureuses et à la mode que les Japonais ont emprunté aux francophones, lesquels, lorsqu'ils ont repris des mots issus de diverses langues d'Afrique, ont surtout récupéré des termes dénotant la sauvagerie, le caractère primaire, la musique dans ce qu'elle a de rythmé et d'endiabrant. C'est, du reste, le sujet d'un ouvrage consacré à cette question, *Toutes les Suédoises s'appellent Ingrid*, de Patrice Louis (Arléa, Paris, 2004).

Adaptations graphiques

Il est ici question de cas dans lesquels un mot est emprunté à une langue utilisant la même écriture que celle de la langue qui emprunte : pour le passage d'un mot arabe au français, par exemple, entre seulement en ligne de compte la prononciation et non la graphie. En effet, ce sont les sons transcrits et non les graphèmes.

Deux grands types de langues se distinguent, lors de l'emprunt :

- les langues qui, comme le français, gardent l'orthographe du mot étranger (exception faite des éventuels signes diacritiques n'existant pas en français) ;
- les langues qui adaptent la prononciation du mot à ses habitudes graphiques.

Le français appartient au premier type : les emprunts de *football* (de l'anglais) et de *handball* (de l'allemand) se sont faits dans le respect de la graphie originelle. Les locuteurs se doivent donc d'apprendre l'orthographe et la prononciation de ces mots, qui ne respectent pas les habitudes des autres mots. Ainsi, le premier sera dit /futbol/, le second /hãbal/. L'anglais suit un même principe, allant même jusqu'à conserver les signes absents de son alphabet : il est fréquent que *voilà* ou *déjà vu* soient écrits avec leurs accents, alors que l'anglais ne les utilise normalement pas. Les langues de ce type sont généralement celles dotées d'une orthographe complexe car ancienne et peu réformée. L'adaptation graphique y est quasi nulle : la tâche d'apprentissage de l'orthographe est d'autant plus difficile. Plus préoccupant, des phénomènes de contamination apparaissent : de nombreux Français prononcent *épizootie* (normalement /epizooti/) « à l'anglaise » : /epizuti/, habitués qu'ils sont à ce que le digramme d'origine anglaise *oo* soit rendu par /u/ alors que, dans ce mot, le radical *zoo* est emprunté au grec ancien ζῷον /zōion, qui nous donne *zoologique*.[19,p87]

Dans le second type, le castillan et le turc peuvent compter. Dans la première langue, le mot *football* est rendu de manière transparente par *fútbol*, dans la seconde par *futbol*. Dans ce cas, l'adaptation graphique permet aux locuteurs de prononcer ou écrire directement le mot sans avoir à connaître des règles de prononciation (après adaptation phonétique) d'une autre langue.

Dans le cas de mots empruntés à une langue utilisant un autre système d'écriture, la translittération introduit une source supplémentaire d'adaptations et d'évolutions. Exemples :

- La graphie *gh* est la translittération conventionnelle du phonème [ʁ] (r grasseillé et non roulé, r parisien) à partir de l'arabe, mais les locuteurs français ne sont pas au courant de cette convention et prononcent /bagdad/ le nom de la ville de Baghdad, alors que

/baʁdɑ/ serait à la fois plus adapté aux coutumes phonatoires du français et plus proche de la prononciation d'origine.

- La romanisation officielle du chinois n'est pas basée sur la prononciation des lettres dans une langue européenne particulière, et la prononciation "à la française" des mots translittérés peut être très éloignée de la prononciation chinoise. L'exemple le plus connu est le mot *Beijing* (en romanisation officielle), qui se prononce en chinois de manière assez proche de l'orthographe française *Pékin*.

Aller-retours et croisements

On pourrait conclure en signalant que le terme *d'emprunt* est mal choisi : une langue n'emprunte pas un mot étranger mais le prend. Il n'y a pas de restitution et la langue qui subit l'emprunt ne perd rien. Ses locuteurs n'ont même pas forcément conscience des emprunts en question. Pourtant, il existe des cas intéressants d'aller-retours entre les langues. Sachant combien les emprunts font subir aux mots des modifications phonétiques et sémantiques importantes, ces cas méritent examen.

Un tel aller-retour peut être illustré avec le nom français *budget* [bydʒε], emprunté au XVIII^e siècle à l'anglais *budget* [’bʌdʒɪt], qui l'avait lui-même pris à l'ancien français *bougette* /buʒetə/, au sens de « petit sac de cuir » (diminutif de *bouge*), le nom *record*, emprunté à l'anglais à la fin du XIX^e siècle, lequel l'avait pris au français *recorder* (« se rappeler », dérivé de *cœur*, à rapprocher d'« apprendre par cœur ») au XIII^e siècle, ou encore le mot *tunnel* en français, emprunté à l'anglais au XV^e siècle, laquelle langue l'avait elle-même emprunté au français *tonnelle* au Moyen Âge. Dans les deux premiers cas, il est notable que ni *bougette* ni *recorder* n'existent encore dans le lexique français actuel et que seuls les emprunts à l'anglais les y ont préservés de manière indirecte (d'autant plus indirecte que le *record* est un nom qui ne peut plus rattaché à un verbe).

Quant aux croisements, ce sont des emprunts dont l'étymologie est complexe parce qu'elle fait appel à plusieurs mots différents qui s'influencent les uns les autres, parfois par étymologie populaire. Par exemple, *asticoter* vient d'une forme ancienne *dasticoter* (aussi *tasticoter* ; *testicoter* en picard), emprunt à l'allemand *Dass dich Gott...* « Que Dieu te... », formule préparatoire à un juron. Au départ, le mot signifiait « parler allemand » puis « contester » et « jurer ». C'est par croisement avec *d'asticot*, juron de même origine obtenu par métanalyse, et *astiquer* que la forme sans consonne initiale peut être obtenue, *asticoter*, peut-être aussi par influence de *estiquer*, du néerlandais *steken* « piquer ».[23,p6]

Même si les collectivités francophones ont en commun une même langue, leur situation sociolinguistique n'est pas identique, puisqu'elles ne partagent pas le même système de références symboliques et, par conséquent, la même culture. Être Français et parler français ne correspond pas à être français et parler français. Ainsi, la question de l'emprunt, particulièrement de l'emprunt à l'anglais, ne se pose pas de la même manière en France, en Belgique ou en Suisse. Nous nous attarderons ici sur les principales conditions sociohistoriques qui distinguent la situation de la France.

La situation sociolinguistique Française telle qu'elle se présente aujourd'hui ne résulte pas d'une simple coexistence entre deux langues, le français et l'anglais, mais d'une dynamique sociale inégalitaire. Depuis la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, cette dynamique montre l'action de forces assimilatrices favorisant l'anglais, notamment le bilinguisme social, la faible valeur socioéconomique attribuée au français et l'emprunt massif dans des secteurs-clés de l'activité socioéconomique. La problématique de l'emprunt au France est ainsi à mettre en relation avec la situation sociohistorique qui explique également pourquoi la défense du français s'inscrit dans une tradition de correction de la langue, marquée par une faible tolérance aux emprunts à l'anglais et même aux québécismes⁸.

La rupture avec la France, en 1763, a eu de lourdes conséquences pour la société canadienne-française sur le plan sociolinguistique. Au Canada français, c'est le processus de reproduction culturelle, c'est-à-dire celui qui permet à une culture et à une langue de se perpétuer d'une génération à l'autre, par sa capacité d'adaptation et d'innovation à travers le temps, qui est alors fortement fragilisé. La séparation physique a été brutale, mais c'est la coupure culturelle qui a été la plus violente, d'autant plus qu'elle était renforcée par le clergé et une partie de l'élite qui encourageaient la méfiance à l'égard de la France, après la Révolution de 1789. Toutefois, les Canadiens français possédaient déjà leur langue. Cette langue française, née d'une variété de dialectes, avait rapidement donné naissance à une langue commune, parfaitement adaptée à l'espace géographique et au système symbolique de la collectivité, bref à une culture particulière qu'elle avait eu le temps de définir pendant les trente ans de paix (1713-1744) en Nouvelle-France (Frégault, 1969). C'est cette même langue française qui allait également permettre à la société de continuer à définir son appartenance (territoriale, religieuse, politique, culturelle, etc.) et d'agir sur son destin collectif.

Avant 1840, les Canadiens français ne connaissent pas la honte linguistique, celle qu'inspirent un accent, un parler et qui découle d'une forme plus générale de honte culturelle. Ils n'ont pas encore acquis de représentations négatives à l'égard de leur variété de français⁹. Ils ne

subissent pas non plus de pression normative pouvant être à l'origine d'une insécurité linguistique¹⁰. C'est normal, puisque leur langue s'est formée et uniformisée par le seul jeu des forces d'autorégulation, avant même que le français en France ne soit normalisé ou unifié, et sans que ne se manifeste une autorité politique ou linguistique, pas même celle de l'institution scolaire. Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que l'on dénonce de plus en plus violemment l'anglicisation issue de la domination socioéconomique des anglophones. On prend alors conscience également qu'il s'est formé un écart important entre le français du Canada et la langue qui est valorisée et utilisée en France (Bouchard, 2008 : 255-256). À partir de ce moment, « parler à la canadienne devient un défaut national dont il faut extirper les moindres manifestations » (Poirier, 2009 : 15-16). Le français des Canadiens était en effet très peu critiqué avant 1841, l'année même où « l'abbé Thomas Maguire publie son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* [qui est] une véritable charge contre le français canadien » (Poirier, 2009 : 15-16). La période qui suivit cette publication fut celle d'un mouvement d'épuration linguistique dont le cheval de bataille était l'anglicisme. À l'autodénigrement s'ajoutent les jugements des anglophones qui répandent dans la collectivité, à des fins politiques, « le préjugé du patois canadien [*French-Canadian patois*¹²], dans l'intention évidente de dégoûter le Français¹³ de sa langue maternelle qu'ils considèrent comme un idiome rustique sans valeur et sans avenir » (Martin, 1934 : 9). C. Poirier explique les sources de ce préjugé qui dissimule mal une volonté d'assimilation :

L'Acte d'Union, qui entre en vigueur en 1841, a pour objectif évident l'assimilation des Canadiens français. Les Anglais justifieront leur politique en prétextant la mauvaise qualité du français canadien, qui devient synonyme d'inculture. C'est ce qui incitera l'élite à implorer le peuple d'aligner son usage sur celui de Paris de façon à faire la preuve qu'on parle la vraie langue française au Canada, et non un patois (Poirier, 2009 : 16). [21,p64]

Les jugements dépréciatifs s'imposeront pendant plus d'un siècle. Ils auront des répercussions négatives, en retardant non seulement le développement du français, mais également celui de la collectivité, puisqu'on dévalorise son outil de communication, mais surtout l'instrument de son expression politique et culturelle. Par ailleurs, l'intensité des échanges économiques et culturels avec les États-Unis amène un changement de langue prêteuse. Ce n'est plus tellement l'anglais britannique, mais l'anglo-américain qui influence les pratiques linguistiques des Canadiens et, par la suite, celles des Français.

Dans les années 1940-1960, et même plus tard, l'intervention linguistique se limite à une « chasse aux anglicismes » et souvent même, aux québécismes. C'est à cette époque que se manifestent plusieurs signes d'aliénation linguistique et culturelle. Selon C. Bouchard :

A intégrer complètement l’opinion négative émise par les Anglo-Saxons, à dire et à écrire que les Canadiens français parlent une langue déstructurée à l’extrême, de plus en plus éloignée du français normatif et de la langue écrite. On ajoute qu’elle est saturée d’anglicismes et de barbarismes, que son vocabulaire est pauvre, sa syntaxe fautive, sa prononciation vulgaire, bref un grand nombre de gens en arrivent à avoir honte [de leur langue et de leur culture] (Bouchard, 2008 : 261).

Cette guerre aux emprunts à l’anglais sera celle des linguistes, des traducteurs, des journalistes et des chroniqueurs¹⁴. Sous la forme stricte du « *Ne dites pas..., dites...* », ces correcteurs de la langue nourrissent ainsi largement les rubriques, les billets, les chroniques linguistiques et les mises en garde, non moins nombreuses, des répertoires d’anglicismes, des dictionnaires de difficultés et des manuels correctifs. Cette attitude générale d’intransigeance a contribué à faire de l’intervention sociolinguistique une pratique négative qui sert à juger et à condamner certains usages langagiers. En réprimant trop souvent l’innovation lexicale, et même toute tentative d’adaptation créatrice des formes empruntées, le courant puriste a été à la source de représentations négatives qui se sont traduites par la peur de l’anglicisme, la hantise de la faute et le sentiment d’insécurité linguistique qui en découle (Bouthillier et Meynaud, 1972; Bouchard, 1989, 1999, 2008; Poirier, 1998, 2008). Plus tard, ce même mouvement a renforcé chez les locuteurs Français l’idée de leur incapacité à développer et à aménager leur propre langue. Cet aménagement, ils auraient pu le faire en intégrant les réalités américaines, après les avoir transformées, adaptées ou nommées par l’intermédiaire de leur propre système symbolique et linguistique. Mais, ils n’étaient pas totalement libérés des préjugés linguistiques et de l’insécurité qu’on leur avait transmis, avec lesquels ils avaient vécu si longtemps. Comme le fait remarquer N. Spence, A. Martinet avait sans doute raison de reprocher aux puristes d’avoir étouffé la création chez le locuteur, ce qui « ne lui laisse, dans bien des cas, d’autres recours que l’emprunt pour élargir son vocabulaire » (André Martinet, *Le français sans fard*, 1969 : 30, cité dans Spence, 1991 : 213).

Depuis que la société Française s’est modernisée sous l’action de divers processus (scolarisation, industrialisation, urbanisation, informatisation, mondialisation, etc.) et que le français a évolué, comme ailleurs, notamment sous l’influence de l’attrait exercé par l’économie et la culture américaines, les attitudes à l’égard de l’anglais ont changé. Aujourd’hui, les emprunts sont souvent bien accueillis, trop bien sans doute, particulièrement par les jeunes et les générations montantes. Mais, en général, l’acceptation des emprunts à l’anglais soulève encore bien des réticences de la part des usagers de la langue française en France.[22,p65]

En France, le français est une langue dominante dont la vitalité n’a pas été fragilisée par une conquête militaire ou par une dynamique sociale inégalitaire. Même si, sur le plan individuel, les

locuteurs peuvent être bilingues, il ne s'agit pas d'une situation de bilinguisme social. Le français a une forte valeur socioéconomique et il est généralisé à l'intérieur de toutes les aires d'usage de la société. L'image que les usagers ont de leur langue est positive. À la différence des Français, la collectivité française ne s'est jamais sentie menacée par la suprématie de l'anglais. Elle n'a jamais été obligée de lutter pour se construire une identité socioculturelle, c'est-à-dire pour exister, pour se reconnaître à travers une histoire, une culture forte qui permet la liberté de parole, d'écriture et d'action. Il va de soi également que les relations de forces (historiques, politiques, économiques et culturelles) qui ont pu favoriser une utilisation des emprunts à l'anglais sur le territoire français ne sont pas les mêmes que celles qu'on observe au France. Les emprunts se font d'une manière autonome en France, sans insécurité linguistique, puisque les locuteurs se réfèrent à leurs propres normes, normes qui sont souvent perçues et reconnues comme « la norme du français » par les autres collectivités francophones (France, Belgique, Suisse, Afrique).

Tout comme la fascination pour l'Italie au XVI^e siècle a permis un apport italien important en français, c'est l'anglomanie qui a favorisé au milieu du XVIII^e siècle l'intégration en français d'un grand nombre d'emprunts à l'anglais : *gentleman, coroner, speech, corporation, warrant, constable, pouding, cake, hall, week-end, coalition, spleen, whist, duffle coat, pullover*, etc. (Gohin, 1970 : 208). Le terme *anglomanie* date de 1754 et fait référence à une mode imposée en grande partie par la bourgeoisie française qui voyage souvent en Angleterre et qui admire le mode de vie des Britanniques. C'est ce qui explique sans doute l'origine des appellations *emprunt de luxe* ou *emprunt snob*, utilisées par les linguistes français. Après 1815, on constate une nouvelle vague d'anglomanie, laquelle culminera au milieu du XIX^e siècle avec l'irruption massive de la terminologie anglaise dans les sports. Dans ce domaine, le français emprunte massivement à l'anglais pour la simple raison que c'est en Grande-Bretagne que se pratiquent bon nombre d'activités sportives et, surtout, parce que c'est dans ce pays que les règles et les pratiques sont fixées (Tournier, 1998 : 25). C'est ce qui explique, en grande partie, pourquoi le vocabulaire de certains sports de tradition britannique renferme un grand nombre d'emprunts à l'anglais.

Jusqu'en 1940 environ, les emprunts à l'anglais britannique sont « parfaitement acceptés » (Rey, 2008 : 119). L'emploi de tous ces anglicismes courants (les américanismes sont rares) est légitimé par leur intégration dans l'usage et par les dictionnaires où ils sont consignés, généralement sans marque normative. Il n'y a pas de comparaison à établir avec la situation du Canada français où, à la même époque, l'anglicisme est synonyme de faute, d'aliénation culturelle, et où la collectivité lutte depuis 1760 pour conserver l'usage de sa langue.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'influence accrue de l'anglo-américain sur l'anglais britannique et, surtout, la suprématie socioéconomique américaine favorisent les américanismes, tout comme en France (Trescases, 1982 : 58). Après 1945, on constate en effet la présence de « plusieurs centaines d'anglo-américanismes dans les dictionnaires d'usage [de France] » (Trescases, 1982 : 13). Par ailleurs, les emprunts sont surtout présents dans les terminologies scientifiques et techniques. Pour la collectivité française, comme pour beaucoup d'autres, la langue et la culture américaines exercent une influence qui ne cessera de croître avec les années. En France, ce n'est que vers la fin des années 1950 que se manifeste la lutte contre les américanismes, lesquels sont devenus le symbole « d'une démission devant les États-Unis » (Rey, 2008 : 119). Cette « guerre aux anglicismes » coïncide avec un mouvement d'antiaméricanisme. Elle sera virulente pendant une décennie, jusqu'en 1967 (Trescases, 1982 : 88-98). À titre d'exemple, citons le célèbre pamphlet de R. Étiemble *Parlez-vous franglais?*, paru en 1964.

Les collectivités française et Française se distinguent également par les types d'emprunts à l'anglais qu'elles intègrent dans leurs usages. En France, l'emprunt syntaxique, par exemple, est nettement plus rare. Selon H. Walter, ce qui étonne particulièrement les linguistes français, c'est l'utilisation fréquente des calques par les Français.

Ce qui est frappant, lorsque l'on compare les anglicismes qui se sont infiltrés au Canada face à ceux qui ont été adoptés en France, c'est l'abondance des traductions de l'anglais – ce que les linguistes appellent des calques –, [...]. On sera surpris en France (tout en les comprenant parfaitement) par des anglicismes comme *pâte à dents*, calque de *tooth paste* « pâte dentifrice », ou comme *papier de toilette*, calque de *toilet-paper* (que l'on nomme plutôt *papier hygiénique* en France).¹⁵ (Walter, 2001 : 229).

Cette constatation est difficilement vérifiable aujourd'hui. Il suffit en effet de parcourir les diverses publications (journaux, magazines, revues scientifiques) qui sont diffusées en France pour s'apercevoir que les calques sont très présents. En 2005, les auteurs du *Dictionnaire des mots nouveaux des sciences et des techniques 1982-2003* (Murcia et Joly, 2005 : 794-795) soulignent que les néologismes calqués sur l'anglais sont « relativement nombreux ». Dans le contexte actuel d'internationalisation des sciences et des techniques, le recours au calque semble être devenu une nécessité dans toutes les langues (français, espagnol, allemand) et pour toutes les collectivités linguistiques. Cela ne veut pas dire que le calque ne présente que des avantages. Plus les cultures des langues de l'échange linguistique sont distinctes, plus les calques paraissent étranges et plus leur assimilation est problématique, notamment parce que, parfois, ces emprunts

ne sont pas conformes ou difficilement intégrables au dynamisme sémantique de la langue emprunteuse.

Par ailleurs, ce qui surprend toujours les Français, c'est la multitude des emprunts en *-ing* dans le vocabulaire des Français. Ce qui les étonne également, c'est l'aisance qu'ont les usagers à créer des faux emprunts, en ayant recours à ce suffixe emprunté (*mailing, footing, brushing, surbooking, couponning, pressing*, etc.). N. Spence fait remarquer que « les anglicismes en *-ing* frappent [aussi] l'anglophone par [...] la fréquence avec laquelle leur sémantisme diverge de celui des homographes anglais » (Spence, 1991 : 189, 209). Souvent, cet écart sémantique entre la forme française et la forme anglaise est grand. En anglais, par exemple, *parking* a le sens de « fait de se stationner », il ne désigne pas « un endroit où stationner ». L'anglo-américain a *parking lot* ou *parking space*, l'anglais britannique, *car park*.

En France, on peut dire que les emprunts en *-ing* ne sont pas encore très fréquents et, surtout, qu'ils ne sont pas reçus dans la norme sociolinguistique, à l'exception de quelques-uns qui sont intégrés et légitimés dans l'usage depuis très longtemps (**curling** et **camping**, par exemple)¹⁶. En France, par ailleurs, même si certains qualifient parfois *-ing* de « faux suffixe », plusieurs linguistes affirment que *-ing* est maintenant devenu un suffixe du français (Spence, 1991).[24,p77]

Enfin, si l'on examine les représentations et les attitudes à l'égard des emprunts à l'anglais, on constate qu'il y a une évolution similaire en France et au France. Les emprunts sont en général bien acceptés, particulièrement par les jeunes générations¹⁷. Il est aujourd'hui facile d'observer que, tout comme au France, « l'emploi de l'anglais par des francophones, dans des domaines tels que la science ou les affaires, progresse en France, en Belgique et en Suisse » (Rey, 2008 : 121). Ce n'est donc plus seulement l'utilisation du français du France qui afficherait une forme de régression, c'est l'usage du français tout court. C'est également cette situation porteuse de tensions collectives qui a révélé la nécessité d'établir des politiques linguistiques pour assurer le maintien et la vitalité de la langue française. En France, dans le contexte de l'aménagement linguistique, l'intervention a toujours été jugée nécessaire pour guider l'usage des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais. Toutefois, on observe toujours le même affrontement entre les défenseurs de l'intégrité du français, qui refusent d'une manière trop radicale les emprunts à l'anglais, et les non-interventionnistes qui, au nom de la liberté d'évolution du français, leur sont trop favorables. Nous allons voir maintenant de quelle manière l'intervention de l'Office se situe aujourd'hui dans une tout autre perspective.[27,p104]

En France, la problématique de l'acceptabilité des emprunts à l'anglais s'éclaire lorsqu'on l'analyse en relation avec la politique linguistique. En vertu même de sa mission de

francisation¹⁸, l'Office a écarté au départ les deux tendances extrêmes les plus courantes : la position puriste qui refuse quasi systématiquement les emprunts et celle du laisser-faire qui mène à leur acceptation sans réserve. L'organisme devait en plus étayer ses analyses pour définir des principes et des critères d'acceptabilité qui permettent de guider efficacement l'usage, tout en optant pour un interventionnisme plus souple que l'orientation générale des années antérieures. La position normative sur laquelle la politique de l'emprunt allait s'appuyer devait être nuancée.

Les pratiques langagières sont réglées par un ensemble de normes qui sont particulières à chaque société. Ainsi, les normes sociolinguistiques des collectivités française et Française ne sont pas interchangeables, même si les locuteurs ont en commun le même système linguistique. La société Française partage en partie seulement les usages des autres groupes linguistiques de la francophonie. Si, à l'écrit, les normes morphosyntaxiques et orthographiques correspondent, pour l'essentiel, au modèle de référence des ouvrages diffusés en Europe (grammaires et autres ouvrages didactiques), il en va autrement des normes relatives aux emprunts. En effet, si toutes les collectivités empruntent, elles ne le font pas selon les mêmes normes sociolinguistiques. Les types d'emprunts, leur nombre, leurs formes d'adaptation et leur degré d'intégration diffèrent grandement selon qu'il s'agit de l'usage Français, belge, suisse ou français. Ces constatations ont permis de dégager les deux conclusions suivantes :

1. La conformité, sans nuance, aux normes hexagonales ou à un modèle d'usage, abstrait et inapplicable, comme celui qu'on qualifie vaguement de *français international*, est écartée. En France, une telle position normative entraînerait inévitablement des propositions contestables. Elle pourrait mener, par exemple, à l'acceptation de la plupart des emprunts hexagonaux, y compris de ceux qui sont encore inusités (ou peu usités) par les usagers (*offshore, cutter, caravaning, pressing, ciné-shop, people, dressing*, etc.). Cette orientation pourrait également conduire à l'exclusion de québécismes d'emprunt (**fin de semaine, aréna, centre-jardin, papier sablé, changement d'huile, dépôt direct**, etc.), pour la seule raison qu'ils ne sont pas utilisés en français d'Europe. Une politique de l'emprunt qui vise l'efficacité et la cohérence doit plutôt tendre vers l'harmonisation de l'intervention officielle avec les normes sociolinguistiques de la collectivité, puisque les usages sont conditionnés par ces normes.[26,p80]

Le français un fonds lexical et des traits communs, même s'il comporte également, par rapport à ce système linguistique, certaines différences phonologiques, sémantiques, lexicales, morphosyntaxiques, etc. Ainsi, tout en respectant les normes sociolinguistiques Françaises, une politique de l'emprunt doit permettre de tirer profit de toutes les ressources de la langue française. Considérant que la dynamique de bilinguisme propre au France est favorable à la diffusion de l'anglais (et de l'emprunt massif dans plusieurs secteurs de la vie sociale),

l'intervention ne peut s'appuyer sur les seules normes sociolinguistiques Françaises, sans risquer que la collectivité se retrouve dans une situation de déficit linguistique par rapport à l'anglais. La spécificité de la langue française du France n'autorise pas que l'on se restreigne aux usages d'une seule collectivité, lorsque la maîtrise et l'utilisation généralisées du français sont les principaux objectifs visés par l'intervention sociolinguistique.

Ainsi, on a pu constater, à l'intérieur de certains domaines d'activités, que si à l'anglicisation d'une terminologie s'ajoutent l'absence d'un vocabulaire français correspondant ou une diffusion trop faible de ce vocabulaire, c'est la terminologie anglaise qui s'implante, puisque la communication doit continuer à se faire et que l'anglais le permet. Aussi l'Office entend-il favoriser une plus grande compétence linguistique par la diffusion systématique des mots français déjà disponibles. Que ces mots soient généralisés ou non, en France ou ailleurs dans la francophonie, ils peuvent constituer des solutions de rechange à l'emprunt. Ils doivent, par conséquent, être portés à la connaissance des locuteurs pour favoriser l'utilisation du français. En situation d'aménagement linguistique, l'objectif principal n'est pas tant de déloger les emprunts que de mettre à la disposition de la collectivité toutes les ressources du français et de contribuer à maintenir la vitalité de la langue par la création lexicale. [25,p56]

La stimulation de la créativité lexicale

Il est impossible de mener une action de francisation efficace, et même d'augmenter la compétence linguistique des locuteurs, sans stimuler la créativité lexicale. D'un point de vue social, et même politique, une langue qui ne dispose pas du même développement, notamment lexical, qu'une autre langue avec laquelle elle est en situation de coexistence sociolinguistique ne sera pas en mesure de s'imposer, puisqu'elle ne permet pas de répondre efficacement aux besoins de communication de la collectivité dans tous les domaines de la vie sociale. Ce principe sociolinguistique est vérifiable dans toute situation de bilinguisme social.

Sur le plan linguistique, les langues disposent de divers procédés néologiques (composition à partir de mots français ou d'éléments latins ou grecs, suffixation, dérivation, troncation, siglaison, néologie d'emprunt, etc.). La langue française, comme toutes les autres langues, ne cessera jamais de se renouveler et de s'enrichir. Toutefois, la néologie d'emprunt, c'est-à-dire l'introduction de nouvelles significations ou de formes issues d'une autre langue (emprunt intégraux, emprunts hybrides ou calques), n'est pas toujours nécessaire. Le français a son propre potentiel d'innovation lexicale pour répondre aux besoins néologiques de désignation. Dans un contexte d'aménagement linguistique, la politique de l'emprunt de l'Office devait favoriser la création lexicale.

Toutes les ressources du français et des variétés de français mériteraient d'être mieux exploitées. Le sens d'un grand nombre de formes qui paraissent désuètes peut, par exemple, être étendu à de nouvelles significations, ou bien les formes elles-mêmes peuvent être ravivées. On peut citer l'exemple de **meneur de chiens**, maintenant utilisé à la place de l'emprunt à l'anglais *musher*, alors que **meneur** est considéré vieux ou désuet dans les dictionnaires. C'est le cas aussi de **paperolle**, employé au Moyen Âge, qui est maintenant proposé par l'Office pour désigner une technique artisanale qui consiste à enrouler d'étroites bandes de papier pour créer des motifs ornementaux dans le domaine des loisirs créatifs.

Il est parfois étonnant de constater la rapidité avec laquelle les emprunts qui désignent les innovations américaines sont adoptés, alors même qu'il existe des équivalents disponibles au sein d'autres aires francophones ou dans les anciens parlers régionaux de France. Par exemple, le terme **souperie**, de formation française et utilisé en grec, pourrait très bien désigner le *soup bar*, ou remplacer le calque *bar à soupe*. On peut aussi citer l'exemple classique de **nuisance** (issu du parler normand) qui est maintenant attesté dans les dictionnaires au sens de « ce qui est nuisible ». La forme provençale *coucoun* a permis également de rendre disponible une série d'équivalents français (**coucounage, coucounière, coucouner, s'encoucouner, coucouneur, coucounueuse**) qui pourrait remplacer avantageusement la série d'emprunts à l'anglais formés à partir de *cocooning* (*cocooner, cocooneur*, etc.). Pour l'emploi du verbe, c'est même la forme provençale *coucouner*, qui veut dire « dorloter » dans cette langue, qui est la plus souvent attestée en français, d'où les dérivés possibles. Ce ne sont là que quelques exemples de créations lexicales.[24,p81]

Même si les spécialistes de la langue ont l'avantage de l'expérience et de la connaissance des mécanismes de formation des mots, il ne faut pas penser que la création lexicale est réservée aux linguistes. Les enfants, par exemple, néologisent aisément¹⁹. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'inventer des mots et des formes qui n'auraient aucune chance d'être utilisés. Il n'est pas rare en effet qu'un équivalent bien formé soit proposé sans succès. Bien souvent les nouvelles formes ou les sens nouveaux qui s'implantent effectivement dans l'usage sont des créations qui circulaient déjà à l'intérieur de certains secteurs d'activités, ou dans les médias, avant de connaître une bonne diffusion. Le français, comme tous les systèmes linguistiques, permet la créativité lexicale. Ainsi, les spécialistes des diverses disciplines possèdent la compétence linguistique pour définir et nommer les nouvelles réalités de leur champ d'activité. La création lexicale est un témoin de l'état d'avancement d'une collectivité dans tous les domaines. Ainsi sont apparus **logiciel, micro-ordinateur, vidéocassette, contre-culture, macho**, dans les années 1970; **développement durable, vidéosurveillance, caméscope, GPS, bioéthique, transgénique**, dans

les années 1980; **OGM, internaute, courriel20, cybercriminalité, trithérapie et malbouffe**, dans les années 1990; **bioterrorisme, clavardage, cybercondriaque, glace végétale, dosette de café**, dans les années 2000.

Pour qu'il soit en mesure de concurrencer l'anglais dans bien des secteurs d'activités, c'est en permanence que le français doit témoigner de sa vitalité. D'un point de vue sociolinguistique, la création demeure non seulement le procédé le plus dynamique d'enrichissement d'une langue, mais aussi une force politique vitale qui permet à un groupe de construire son identité culturelle et de s'imposer dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale.[22,p45]

La reconnaissance d'emprunts implantés et légitimés dans l'usage

On a vu que l'emprunt est un procédé d'enrichissement qui participe à la dynamique de renouvellement d'une langue, mais à la différence de la création lexicale, les expressions et les mots nouveaux ne sont pas produits par le système de la langue source, mais importés d'autres langues. Si elle vise l'efficacité et le respect des normes de la collectivité, une politique de l'emprunt doit être souple en évitant de condamner systématiquement tous les emprunts. Les créations ou les propositions officielles seront très peu utiles si leur diffusion n'est pas appuyée par l'usage, c'est-à-dire par les utilisateurs du français. C'est l'usage effectif qui confère le plus de légitimité aux mots et qui conditionne, en définitive, leur intégration dans une langue. Le recours à la créativité lexicale ne peut donc exclure l'emploi de certains emprunts, particulièrement d'emprunts bien adaptés au système du français et d'un bon nombre de calques construits selon les modes de formation de cette langue. Fréquente dans les domaines spécialisés, la néologie d'emprunt peut être un signe de vitalité linguistique, à la condition qu'elle soit conforme au mode de production du sens lexical en français. Il va de soi que plus les usagers ont une bonne compétence linguistique, plus ils empruntent judicieusement. Inversement, une faible maîtrise de la langue peut conduire les locuteurs à emprunter massivement ou à inventer des mots non pertinents, en ignorant ceux qui sont déjà disponibles ou en usage. C'est également cette même compétence qui permet de voir tout le potentiel novateur d'une langue, tant pour créer de nouvelles formes que pour adapter les emprunts aux composantes du système linguistique.

L'adaptation de l'emprunt au système du français

En France, l'adaptation des emprunts s'impose comme une mesure efficace de francisation. Plus un emprunt est francisé, c'est-à-dire plus il est adapté selon le système du français, sur les plans orthographique, phonétique et grammatical, plus son intégration est possible et plus la maîtrise du vocabulaire français est facilitée en situation d'apprentissage de la

langue. D'un point de vue linguistique, il n'y a aucune raison qui pourrait justifier que des emprunts puissent, par exemple, s'adapter aux règles de l'orthographe et de la phonétique anglaise et pas du tout à celles du français. Mais, ce sont bien souvent des motivations d'un autre ordre (symbolique, particulièrement) qui entraînent l'adaptation des emprunts ou, au contraire, le refus d'aménager les formes selon le système du français. Des règles d'adaptation sont présentées un peu plus loin dans ce document.

Critères courants d'évaluation de l'acceptabilité des emprunts

Il est intéressant de voir comment les locuteurs peuvent juger de l'acceptabilité des emprunts au France. Nous passons ici en revue les critères d'acceptabilité les plus fréquents pour montrer qu'ils ne peuvent s'appliquer d'une manière absolue et sans les nuances qu'exige une analyse sociolinguistique.

L'usage généralisé de l'emprunt

En linguistique, l'usage est couramment défini comme suit :

Ensemble des pratiques langagières, orales et écrites, établies par la coutume et adoptées, le plus fréquemment, par le plus grand nombre de locuteurs d'une langue à l'intérieur d'une collectivité et d'un espace de temps donné.

Ainsi, l'usage ne fait pas référence à un usage personnel ou singulier. Pourtant, pour évaluer l'acceptabilité des emprunts, un grand nombre de personnes, et souvent de spécialistes (journalistes, correcteurs, enseignants, écrivains), s'appuient spontanément sur ce qu'ils nomment également « l'usage ». Mais de quel usage s'agit-il? Souvent, ils font référence à un usage bien précis qui n'est pas représentatif de l'ensemble des pratiques langagières d'une collectivité : leur usage personnel de la langue, l'usage européen, l'usage Français, l'usage consigné dans les dictionnaires français, l'usage attesté dans Internet, l'usage des spécialistes d'un domaine, etc. Même l'usage du plus grand nombre ne peut être considéré comme l'unique critère d'acceptabilité des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais qui sont mal adaptés au système du français.[30,p90]

En France, l'usage des emprunts est hésitant et contradictoire. Il favorise souvent les emprunts à l'anglais. Souvent aussi, selon les dires et les perceptions des locuteurs, les créations ou les traductions proposées semblent moins « bonnes » ou moins précises que les emprunts pour désigner les réalités. Cette attitude est attribuable au faible poids de la force symbolique de la langue française au France. Cette force se définit dans les représentations des utilisateurs, qui les portent à apprendre, à transmettre et à utiliser leur langue, ou à l'abandonner si elle ne sert pas à la valorisation sociale et économique sur les plans individuel et collectif. Étant donné que la

valeur socioéconomique que les locuteurs attribuent à leur langue est trop faible et que les emprunts proviennent d'une source culturelle plus valorisée que leur propre culture, ceux-ci sont perçus très positivement et surtout ils paraissent plus adéquats que les équivalents français. On a ainsi l'illusion que la précision, l'originalité, la modernité et l'efficacité de la communication ne peuvent être véhiculées que par une autre langue que la sienne. Ce qui est plus préoccupant, c'est que cette perception est à l'origine d'une diminution du capital symbolique du français, ce qui entraîne une sous-estimation de sa force dénominative en même temps qu'une surestimation de celle de l'anglais. Ainsi, dans un tel contexte et dans une perspective d'aménagement linguistique, l'usage ne saurait être un critère absolu d'acceptabilité des emprunts. Toutefois, l'analyse de l'usage demeure indispensable, tout particulièrement pour évaluer la fréquence des formes et pour avoir une juste compréhension des normes sociolinguistiques qui favorisent, ou empêchent, l'implantation des pratiques langagières au sein de la collectivité.

L'attestation de l'emprunt dans les dictionnaires

Les ouvrages lexicographiques de référence, tout particulièrement les dictionnaires, servent à consigner les mots en usage, y compris les emprunts. Ainsi, les usagers du français en France s'en remettent le plus souvent aux recueils d'anglicismes, aux répertoires de difficultés du français ou, plus couramment, aux dictionnaires généraux (le plus souvent conçus en Europe) pour vérifier l'acceptabilité des emprunts à l'anglais.

D'où vient l'autorité des dictionnaires? En fait, ces « bibles » linguistiques de référence sanctionnent beaucoup d'emprunts par le simple fait qu'elles les incluent dans leur nomenclature. Par ailleurs, d'autres emprunts en sont exclus, mais cela n'implique pas nécessairement qu'ils ne sont pas acceptables ou qu'ils n'existent pas. Tous les mots ont circulé dans l'usage avant de figurer dans ces inventaires de l'usage. Mais dès qu'on trouve dans un dictionnaire l'expression, la tournure syntaxique, le mot ou l'emprunt que l'on cherche, on conclut trop rapidement qu'il est acceptable en français. Or, les dictionnaires font la part belle aux emprunts, particulièrement à l'anglais, puisqu'ils se fondent sur l'usage, qui leur est favorable. Citons ici la préface du *Nouveau Petit Robert* :

Parmi les nouvelles entrées, il y a un nombre important de mots étrangers récemment implantés en français. L'anglicisme est quantitativement dominant [...]. Certains anglicismes, on le sait, sont plus contestables dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires, et de loin. Le prestige des États-Unis, leur puissance économique et leur avance technoscientifique suscitent un flot d'emprunts et ceci, même lorsque nous avons déjà le mot français qui convient. La situation est aggravée par la rapidité de l'information (les

agences de presse et les traducteurs n'ont pas le temps de chercher un équivalent français) (*Le Nouveau Petit Robert* 2010 : XVIII).

Des milliers d'emprunts à l'anglais sont également répertoriés, sans marque d'origine, dans les vocabulaires scientifiques et techniques, ce qui favorise leur utilisation dans la langue courante. Dans l'esprit des usagers, un emprunt attesté dans un dictionnaire est par le fait même un mot acceptable qu'ils peuvent utiliser. Certains emprunts portent bien la marque « anglicisme » ou « critiqué », mais cela suffit rarement à les rendre inacceptables, surtout si leur ancienneté est attestée et si les équivalents français disponibles ne sont pas mentionnés, comme c'est souvent le cas.

Pour juger de l'acceptabilité d'un emprunt, les locuteurs Français se réfèrent également aux répertoires et aux dictionnaires normatifs conçus au France. Cependant, il est à déplorer que ces ouvrages reportent parfois les condamnations excessives de certaines publications antérieures, entretenant ainsi l'insécurité linguistique des locuteurs et leur sentiment d'inaptitude à maîtriser leur langue²². En fait, ils fournissent souvent des renseignements contradictoires sur les emprunts qui ne permettent pas de guider les locuteurs dans leurs usages, ni même de dissiper leurs hésitations linguistiques. Une marque normative aussi imprécise que « critiqué », par exemple, renseigne très peu sur l'acceptabilité d'un emprunt parce qu'elle peut appeler des jugements contraires. Un usager peut en effet interpréter cette indication comme une condamnation explicite. C'est ce que feront bien souvent les spécialistes de l'écriture (réacteur, réviseur, correcteur, etc.). « Emprunt critiqué » devient synonyme d'emploi incorrect. D'autres utilisateurs penseront plutôt que la marque « critiqué » veut dire que certains linguistes seulement jugent négativement l'emprunt. Ils concluront alors que l'emploi des mots marqués de cette manière n'est pas obligatoirement fautif. Généralement, ils pourront facilement s'appuyer sur une attestation dans un dictionnaire, ou plus simplement sur l'usage, pour justifier l'utilisation de l'emprunt. [29,p73]

L'affirmation péremptoire « Mais c'est dans le dictionnaire! » montre la confiance sans réserve que les locuteurs accordent aux dictionnaires. Pourtant, les lexicographes se défendent, pour la plupart, de prescrire un usage, leur objectif étant plutôt de décrire les usages adoptés par le plus grand nombre au sein d'une collectivité donnée. Dans la préface du *Nouveau Petit Robert*, les auteurs précisent : « Comme on l'a déjà dit, la vocation du *Nouveau Petit Robert*, comme naguère celle de l'édition de 1967, n'est pas de légiférer, mais d'observer la langue » (*Le Nouveau Petit Robert*, 2010 : XVIII). Cet objectif diffère grandement de celui de l'Office qui n'est pas d'entériner l'usage, mais bien de l'orienter de manière à promouvoir l'usage du français au France.

L'ancienneté de l'emprunt

L'ancienneté fait partie des arguments massues servant à justifier l'emploi des emprunts. Ici, encore, ce sont les dictionnaires qui permettent de vérifier si l'emprunt est ancien. Pourtant, la date notée dans les dictionnaires ne correspond pas nécessairement à la date d'intégration d'un mot dans l'usage. Elle ne constitue qu'un repère du moment connu d'apparition de celui-ci dans un texte écrit. Cette date n'est d'ailleurs représentative que de l'usage de la collectivité où est conçu l'ouvrage. *Week-end*, par exemple, est daté de 1906, dans le *Le Nouveau Petit Robert*, mais cette annotation d'ancienneté ne vaut que pour le français de France. Au France, *week-end* est en effet relativement récent et il reste critiqué. C'est le terme **fin de semaine** qui est reçu dans la norme sociolinguistique et qui est généralisé dans l'usage depuis le début du XVIIIe siècle.

Un emprunt ancien peut également être rare ou désuet. *Milk-bar*, *night-club*, *cold-cream* ou *steamer* portent la marque « vieilli » dans les dictionnaires actuels du français. Certains autres emprunts, dont l'ancienneté est attestée dans les mêmes ouvrages de référence, ont aujourd'hui des équivalents français : *cockpit*, par exemple, daté de 1878, a été remplacé par **habitacle** dans le domaine de l'aviation et par **cabine** dans le secteur de l'automobile. **Maîtrise de soi** remplace *self-control*, pourtant daté de 1883. **Avion nolisé** est recommandé pour remplacer *charter* (1950), **remue-méninges** pour *brainstorming* (1958). L'adaptation orthographique ou grammaticale des emprunts participe également à la modernisation de la langue (*allegro* devient **allégo**, **concertos** remplace *concerti*, *média* devient **médias**, etc.). Des considérations qui précèdent, on peut conclure que l'ancienneté d'un emprunt est importante, mais qu'elle ne représente pas un critère qui permet, à lui seul, de juger de son acceptabilité. Par ailleurs, le caractère récent d'un emprunt ne constitue pas davantage un critère de rejet²³ ou d'acceptation.[28,p103]

L'inutilité de l'emprunt

Pour justifier le rejet de certains emprunts, particulièrement à l'anglais, les locuteurs et les spécialistes qui apparaissent soucieux du bon usage de la langue font généralement valoir, d'une manière subjective, qu'il s'agit d'*emprunts inutiles*²⁴, c'est-à-dire de mots ou d'expressions qui sont utilisés alors qu'il existe déjà des dénominations françaises équivalentes. Ainsi, l'Académie française qualifie d'*inutiles* :

[les emprunts qui] relèvent d'une mode, ceux par exemple qui ont été introduits au XIX^e siècle par les « snobs » et les « sportsmen » ou ceux qui, aujourd’hui, sont proposés par des personnes férues de « high tech » ou qui se veulent très « hype » : emprunts « de luxe » en quelque sorte, qui permettent de se distinguer, de paraître très au fait, alors que le français dispose déjà de termes équivalents. Ainsi *feedback* pour *retour*, *speech* pour *discours*, *customiser* pour *personnaliser* ou *news* pour *information*.

Le critère de l'inutilité de certains emprunts force malheureusement une opposition fausse, celle qu'il établit entre emprunts utiles et emprunts inutiles. Pour les locuteurs, un emprunt, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, peut être considéré indispensable dans la mesure où il répond à un besoin, même si ce dernier n'est pas souvent de nature linguistique. Les impératifs sociaux que les usagers veulent satisfaire (souci d'originalité, de modernité, d'efficacité) relèvent surtout de l'ordre du symbolique, c'est-à-dire des croyances et des représentations qu'ils ont à l'égard de leur langue et des autres langues qu'ils connaissent ou qu'ils utilisent. En présumant que certains emprunts ne répondent pas à un véritable besoin de dénomination, le critère de l'inutilité a le défaut d'être fondé sur un jugement de valeur. Ainsi, ce critère est arbitraire, surtout s'il sert de règle absolue comme celle, on ne peut plus catégorique, de J. Darbelnet, dans les années 1960 :

Tout anglicisme qui ne tient pas compte des ressources du français est à proscrire. Les trois quarts du temps, si on connaissait mieux sa propre langue, on n'éprouverait pas le besoin d'aller chercher ailleurs un ersatz de ce qu'on a déjà chez soi (Darbelnet, 1963 : 30).

Cette prescription reste pourtant très vague, puisqu'on ne précise pas les catégories d'emprunts auxquelles elle s'applique. L'emprunt intégral et le calque sont-ils soumis à la même règle, sans nuance? Par ailleurs, toute langue a des synonymes. Ce n'est donc pas seulement la disponibilité des termes d'origine française qui permet de déterminer l'inutilité ou l'utilité d'un emprunt. C'est surtout la coexistence des emprunts et des équivalents français qu'il importe d'analyser. [30,p83]

Conclusion

Après avoir examiné, même sommairement, les critères les plus courants qui sont utilisés pour justifier le rejet ou l'acceptation des emprunts, on peut conclure que l'analyse de l'acceptabilité ne peut se faire comme elle s'est faite jusqu'à maintenant, c'est-à-dire selon l'absence ou la présence de ces emprunts dans les dictionnaires, selon leur nécessité ou leur inutilité présumées, selon leur ancienneté ou leur caractère récent, selon leur fréquence ou leur rareté dans l'usage. De plus, en évaluant les emprunts avec un seul de ces critères, comme c'est généralement le cas, on évite de pousser plus loin l'analyse. Pourtant, il importera de se poser les questions suivantes : Les emprunts risquent-ils de se substituer aux équivalents français? Un mot français existant pourrait-il être une solution de remplacement? L'emprunt est-il adapté au système du français? Est-il possible de proposer un terme nouveau, lorsque le lexique est lacunaire?

Le vocabulaire de la langue française change constamment. Son lexique varie et s'enrichie à toute époque. Le phénomène linguistique, l'emprunt aux autres langues est lié au développement de la société, à l'histoire du peuple. Le progrès de la science de la technique celui de la vie politique et de la mentalité humaine les relations commerciales et culturelles entre les peuples contribuent largement à l'emprunt.

Au faveur du croisement du latin populaire avec la langue des Celtes sur le territoire de la Gaule et avec celle des Francs un bon nombre de mots d'origine celtique et germanique sont entrés dans le fonds héritaire du français. Ce sont des termes militaires : Guerre, guetter, hache. Des mots nommant les institutions politiques et judiciaires : Aller, bannir, gage. Des mots du vocabulaire de la vie sociale et privée : Choisir, gagner, garder, gerbe, haïr, halle, riche, alouette. L. Duroy fait remarquer que la date de l'emprunt est plus ou moins conventionnelle.

Donc, l'emprunt est un mot ou un élément de mot pris par le français à une langue étrangère ou bien à une minorité nationale habitant la France (breton, basque, flamand).

Le peuple recevant un objet nouveau ou une notion jusque là inconnu d'un autre peuple accepte en même temps le nom de l'objet ou de la notion. C'est ce qu'on appelle l'emprunt lexical.

Par exemple on a emprunté à l'anglais les termes de marine : dock, shop ; de cinéma : producteur, sunlight ; de politique et d'économie : leader, dumping, reconversion ; de chemin de fer : wagon, tender, rail.

Les mots désignant des produits naturels ou des animaux exotiques : colibri vient de la mer de Caraïbes ; kangourou de l'Australie ; tomate du Mexique.

Mais les langues s'approprient aussi des traits morphologiques, des significations, parfois des tours syntaxiques. Plusieurs suffixes du français ont une origine germanique. Ainsi le suffixe aud- vient des mots germaniques bald- « audacieux » et wald- « maître ». Par exemple : Arnaud, Renaud, Rigaud.

Les langues empruntent aussi les unes aux autres la forme interne des mots. Ce type d'emprunt est appelé *calque*. Le composé français – bas-bleu est modélisé sur l'anglais « *blue – stocking* », chou-fleur sur l'italien « *cousolfiore* ».

L'emprunt reflète le lien étroit qui existe entre la langue et l'histoire du peuple, créateur de cette langue. Le français emprunte des mots aux langues étrangères à toutes les époques de son histoire. On peut relever les emprunts à la langue latine et aux autres langues qui datent de IX – XV siècles.

La politique de l'emprunt de l'Office tient compte évidemment de l'usage et de l'ancienneté des emprunts, mais elle ne les considère pas comme des critères absous pour juger de l'acceptabilité des emplois. L'Office appuie plutôt son intervention sur les critères d'acceptabilité que nous allons maintenant présenter.

REMARQUE

1.

Langues d'origine des emprunts

Langue	Nombre de mots	Pourcentage
Anglais	1053	25,0 %
Italien	698	16,6 %
Germanique ancien	544	13,0 %
Dialectes gallo-romans	481	11,5 %
Arabe	214	5,1 %
Langues celtiques	158	3,8 %
Espagnol	157	3,7 %

Néerlandais	151	3,6 %
Allemand	147	3,5 %
Persan et sanskrit	109	2,6 %
Langues amérindiennes	99	2,4 %
Langues d'Asie	86	2,0 %
Langues chamito-sémitiques	56	1,3 %
Langues slaves	53	1,2 %
Autres langues	186	4,5 %

2.

Désignation de l'emprunt suivant la langue d'emprunt

Langue	Nom de l'emprunt	
(en) anglais		anglicisme
(fr) français		gallicisme
(la) latin		latinisme
(el) grec		hellénisme
(de) allemand		germanisme
(es) espagnol		hispanisme
(it) italien		italianisme

3.

Emprunts à l'allemand

Domaine militaire :

guerre, blason, épée, trêve, sabre

Domaine agricole et animalier :

bûche, gerbe, hêtre, chouette, crapaud.

Titres provenant d'un certain système social :
:

marquis, maréchal, baron, chambellan

Autres :

choucroute, erzatz, fauteuil

Emprunts à l'italien

Surtout dans les domaines de l'art, de l'architecture et de la cuisine

Piano

Balcon

Croissant, gratin

Emprunts au portugais

baroque

calembour

Pintade

Emprunts à l'espagnol

bizarre

Tornade

Emprunts au turc

divan

Turban

Emprunts à l'arabe

bazar

Café

4.

FQ

truck

bumper

runner

jack

Muffler

FF

Camion

pare-chocs

faire marcher

cric

pot d'échappement

5.

Les régionalismes

Il s'agit de désigner une même réalité par un lexème différent de celui utilisé dans la variété de langue la plus courante

les statalismes

Ils permettent la description d'une réalité culturelle pour laquelle il n'y a pas de correspondant. Pour le Canada, il s'agit de canadianismes ou de québécoisismes :

FQ	FF	
carrosse	landau , poussette	La province : réalité administrative n'existant pas en France où on trouve des départements. La Suisse, quant à elle, a des cantons.
chaudron	casserole	
fournaise	chaudière	Le portage est l'activité consistant à porter les canots à dos d'homme d'un point d'eau à un autre.

La poudrerie est une sorte de neige fine volant dans l'air

Pour les Français de France, seules Cendrillon et les familles royales roulent



dans un carrosse,

le druide d'Astérix prépare sa potion



magique dans un chaudron,

et les usines métallurgiques, les trains à vapeur et les volcans possèdent une



fournaise.

Selon la région une même unité lexicale peut renvoyer à des réalités du monde différentes.

LA BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques.

1. I.A.Karimov. “La continuation successives du cap de la modernisation du pays est un facteur décisive de notre développement” 2010. 12 novembre
2. I.A.Karimov. « La conception de l’approfondissement ultérieur des reformes democratiques et de la societe civile. »
3. Ўзбекистон Республикаси “Таълим тўғрисида”ги Қонуни. 1997 й. 29 август Олий таълим меъёрий ҳужжатлар тўплами. «Шарқ» нашриёт-матбаа акциядорлик компанияси Бош таҳририяти. –Т.: 2001. –3 б.
4. Балли Ш. Стилистика французского языка. – Москва, 1961.
5. Будагов А. К проблеме устойчивых и подвижных элементов в лексике. – Москва, 1951.
6. Будагов Р. А. Сравнительно-семасиологические исследования. – Москва,
7. Timeskova S. Essai de lexicologie du français moderne. – Léningrad, 1967.
8. Bayon Ch. Sémantique du langage. – Paris, 1995.
9. Bayon Ch., Mignon X. Sémantique du langage – Paris, 1995.
10. Cohen M. Le fait dictionnaire. - La Haye, 1963.
11. Darmsteter A. Cours du grammaire historique de la langue française. - Paris. 1963
12. Dauzat A. La vie du langage. – Paris, 1910.
13. Dubois M. Notes sur l’histoire de quelques termes techniques. – Paris, 1957.
14. Duroy L. L’emprunt linguistique. – Paris, 1956.
15. Gadet F. Le français populaire. – Paris, 1992.
16. Georgin R. Difficultés et finesse de notre langue. – Paris, 1952.
17. Gougenheim G. Les mots français dans l’histoire et la vie. – Paris, 1962.
18. Le guide de France. Une diversité linguistique. - Paris, 1996.
19. Guiraud P. Les locutions françaises. - Paris, 1961.
20. Nyrop K. Grammaire historique de la langue française. - Copenhage, 1930.
21. Pineaux Ch. Proverbes et dictons français. - Paris, 1958.
22. De Saussure F. Cours de linguistique générale. - Paris, 1916.

Ouvrages à consulter.

1. Гак В. Г. Сопоставительная лексикология – Москва, 1977.
2. Курс «Лексикология» Лексикология современного французского языка. Лексикология французского языка.

[http : français6franc. narod.ru/doc3.html](http://francais6franc.narod.ru/doc3.html) – 5.157

3. Лексикология современного французского языка. 5-е издание. Книги. Наука и образование. Иностранные языки. Французски...Главная Лексикология современного французского языка. 5 –е издание 17.01.2006
- 4.Лопатникова Н., Мовшович Н. Лексикология современного французского языка. – Москва, 1982.
- 5.Лопатникова Н.Н. Мошкович Н.А. Лексикология современного французского языка. Учебник для вузов.- Изд. 4-е.- 247 с
12.12.2005 – 22kb – <http://www.b105906.100book.ru/>
- 6.Тимескова И.М., Тархова В.А. Лексикология современного французского языка – Ленинград, 1964.
- 7.Benveniste E. Problème de linguistique générale » - Paris, 1966.
8. Bernet Charles, Rézeau Pierre Dictionnaire du français parlé, éditions du Seuil, 1989.
- 9.Brunot F. La pensée et la langue – Paris, 1926.
10. Corbin D. La formation des mots: structure et interprétation// Lexique 10.-Villeneuve d'Asq: Presses universitaires de Lille. - 1991 – P. 7-30.
11. Corbin D. Hypothèses sur les frontières de la composition nominale// Cahiers de grammaire 17. – 1992. – P. 25-55.
12. Corbin D. La construction des unités lexicales en français – Introduction méthodique à la morphologie dérivationnelle. – Paris : A.Collin
13. Corbin D. et Corbin, Pierre (1991), « Un traitement unifié du suffixe –ier(e) », Lexique 10, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires de Lille, 61-146
14. Colin, Jean-Paul-Mevel, Jean-Pierre, Dictionnaire de l'argot, Paris, Larousse, 1990.
15. Ducrot O. Les mots du discours – Paris, 1989.
16. Duneton Claude Le guide du français familier, Les dicos de point Virgule, éditions du Seuil, 1998.
17. Gougenheim Georges Les mots dans l'histoire et dans la vie, Paris, Editions A. et J. Picard, tome I, 4-e édition, 1972 ; tome II, 4-e édition, 1974 ; tome III, 1975. 18. Hagege Claude. Le français et les siècles, éditions Odile Jacob, 1997.
19. Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise. Introduction à la lexicologie Coll. Lettrès sup, éditions Nathan, 2002.
20. Lignon S. La suffixation en *-ien*. Aspects sémantiques et phonologiques. – Thèse de doctorat. – Toulouse, 2000.
21. Lopatnikova N.N., Movchovitch N.A.. Lexicologie du français moderne Лексикология современного французского языка /;...23.12.2005 – 8 kb – http://www.magazon.ru/books/?t=35&id_thing=9267

22. N.A. Movchovitch: «Лексикология современного французского языка / Lexicologie du français moderne » 26.11.2005 – 20kb – http://bookallok.net.ru/authors/N_A_Movchovitch.htm...
23. Picoche jacqueline Structures sémantiques du lexique français, éditions Nathan, 1986. Didactique du vocabulaire français, éditions Nathan, 1993.
24. Rey A. La lexicologie – Paris, 1970.
25. Rey Alain et Chantreau Sophie Dictionnaire des expressions et locutions, Les usuels du Robert, éditions Robert, 1994.
25. Walter Henriette Le Français dans tous les sens, éditions R. Laffont, Paris 1998. Le Livre de Poche 14001.
26. Walter Henriette. L'aventure des langues en Occident éditions R. Laffont, Paris 1994. Le Livre de poche 14000.
27. Walter Henriette. L'aventure des mots français venus d'aillers éditions. R. Laffont, Paris 1997. Le Livre de poche 14689.